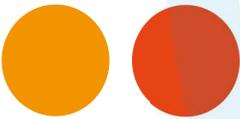


**Université
des Antilles**





Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 26 juin 2018

Conseil d'Administration

Mardi 26 juin 2018 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	A
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P

IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	LARROUY	James	Etudiant	971	P
	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	A
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	A
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	PROCURATION A MME CASSIN
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	REPRESENTE PAR M. P. DELACOURT

	JAN	Pascal	Recteur	972	REPRESENTE PAR MME ROBERTIN-DESROC
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
	MERIL	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	A
Invités	COLLARD	Martine	VP CFVU	971	P
	JEHEL	LOUIS	VP CFVU	972	A
	CHOLET	Stéphane	VP étudiant Etablissement	Administration Générale	A
	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	A
	ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P



Conseil
d'Administration
29 juin 2018 à 9h en
Guadeloupe

**Ordre du
Jour**

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 29 05 2018 (vote)**
- 3. Affaires budgétaires et financières : (vote)**
 - a) Cout moyen HETD à l'UA**
 - b) Remboursement facture restaurant**
- 4. Affaires juridiques et institutionnelle**
 - a) Mise en place d'une commission des statuts et règlements intérieurs de l'UA**
 - b) Charge de mission : coordination de la Commission des statuts et règlements intérieurs de l'UA**

5. Affaires ressources humaines : (vote)

- a) La situation des ANT
- b) L'examen d'une fiche de poste à publier en vue du recrutement d'un maître de conférences contractuel

6. Affaires scientifiques et pédagogiques : (vote)

- a) Le contrat de site 2017-2021
- b) L'accréditation de l'offre de formation et de recherche 2017-2021 de l'U.A.
- c) Les modalités de mise en œuvre d'une période de césure à l'U.A.
- d) Les modalités d'exonération des droits de scolarité
- e) Le cadrage des emplois étudiants.

7. Questions diverses.

M. le Président Eustase JANKY – Le quorum est atteint, Monsieur le DGS ? Merci de votre présence chers collègues, à ce dernier Conseil d'Administration de l'année 2017-2018 pour l'Université des Antilles. Je suis très heureux de vous accueillir tous, d'accueillir Monsieur le Recteur qui s'est déplacé ainsi que Madame la représentante de Monsieur le Recteur de la Martinique, merci d'être avec nous pour ce dernier conseil. L'année 2017-2018 a été très longue et très difficile, aussi je remercie tous les agents, tous les collègues qui se sont impliqués quelquefois avec abnégation afin que les projets de l'Université se réalisent, qu'il s'agisse de « Parcoursup », de l'offre de formation et bien d'autres projets. Je remercie tous ceux qui siègent aux différentes instances de l'Université de leur participation qui a été dense, nous les avons sollicités à plusieurs reprises et ils étaient présents. Je n'oublie pas les représentants des Collectivités – j'ai déjà parlé des Recteurs – et les personnalités extérieures qui sont avec nous à chaque réunion, pour nous permettre de travailler dans des conditions agréables. L'année a été très dense, c'est la première année complète de ma mandature, une année de référence qui nous permettra de faire un programme pour l'année prochaine en tenant compte des différentes réunions que nous avons eues cette année. Bien évidemment, ce programme respectera les impératifs ministériels. Il faut donc savoir que malgré le programme que nous aurons établi, nous serons quelquefois obligés de tenir des réunions en dehors des périodes que nous avons définies. Je vous demanderai à ce moment-là de nous excuser car il s'agira d'urgence. Le programme de l'année sera fait assez rapidement, vous en serez informés pour permettre aux pôles de planifier leurs réunions et éviter ainsi que nous ayons des retards au niveau central. Plus tôt vous ferez ces réunions, plus vite nous pourrons nous réunir au niveau central. Ainsi, nous aurons donc le temps de revenir sur les dossiers qui présenteraient un problème.

1- PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Juste quelques informations pour vous dire que la cellule pour la contribution de la vie étudiante et campus est en place. A partir du 1^{er} juillet, chaque étudiant devra s'acquitter de cette CVEC soit une somme de 90 euros qui est versée au niveau du CROUS. L'objectif est d'accompagner les étudiants sur les différents projets sanitaires, sociaux, sportifs et culturels afin d'améliorer leurs conditions de vie au niveau du campus. Cette somme sera ensuite reversée en partie à l'Université, 25 % de ce montant seront versés au cours du mois suivant le 15 octobre et le reste au cours du mois qui suit le 31 mai en sachant que le montant n'est pas encore fixé car le décret n'est pas encore sorti. Une partie de la somme restera au niveau du CROUS pour accompagner également les étudiants dans leur projet, ce qui sous-entend la mise en place d'une commission entre le CROUS et l'Université afin de discuter des projets et éviter qu'ils ne soient les mêmes pour les mêmes étudiants.

Je voudrais aussi vous parler du tarif relatif au diplôme national de la Licence pour lequel l'arrêté est sorti. La mise en place se fera à la rentrée 2019, je demanderai donc aux V/P de CFVU et à leurs équipes de travailler afin de présenter un projet pour la rentrée 2019. Nous savons que la Licence va changer dans sa configuration. Il y aura 181 ECTS donc pas de souci à ce niveau, les années disparaîtront – les L1, L2 et L3 doivent en principe disparaître. Il est prévu un contrat signé entre l'étudiant et l'Université sachant que le directeur des études devra accompagner l'étudiant dans ce contrat et mettre en place un accompagnement personnalisé pour chaque étudiant. Ça demandera un important travail, il nous faudra en discuter. C'est la raison pour laquelle je disais que nous prendrions une année pour en discuter avec les CFVU et voir comment la mettre en place pour la rentrée 2019, tout en sachant que certaines universités veulent commencer dès la rentrée 2018. Je n'en vois pas l'intérêt d'autant que nous avons d'autres impératifs pour cette rentrée. En ce qui me concerne, la nouvelle Licence sera mise en place pour la rentrée 2019. Je souhaitais également vous parler de « Parcoursup » et de l'accréditation. Cette dernière fait partie des points à l'ordre du jour tout comme le contrat de site. Concernant « Parcoursup », je donnerai la parole à Monsieur GERARDIN pour un petit point.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Très brièvement, il n'y a pas beaucoup d'évolution par rapport aux informations que nous avons données au dernier CA. Juste vous dire que nous sommes à une centaine d'étudiants près aussi bien sur le pôle Martinique que sur le pôle Guadeloupe, un nombre de vœux définitifs à l'UA qui se rapproche des étages des étudiants que nous avons l'an dernier en primo-entrants soit 1700 en Guadeloupe pour 1800 étudiants primo-entrants l'an dernier et 1300 en Martinique pour 1400 étudiants primo-entrants l'an dernier. Les commissions d'accès à l'enseignement supérieur ont fonctionné aussi bien sur le pôle Martinique que sur le pôle Guadeloupe. Pour le pôle Guadeloupe près de 180 cas ont été examinés, environ 80 ont donné lieu à des propositions en « oui » ou « oui si » vers les formations de Licences de l'UA. Je ne sais pas pour la Martinique, peut-être que le Rectorat de Martinique peut... Nous entrons maintenant dans une 2^{ème} phase, la phase complémentaire qui est une phase importante où les étudiants de chez nous qui souhaitent une réorientation vont devoir faire des vœux sur « Parcoursup » et où des bacheliers peuvent refaire des vœux sur quasiment toutes les formations où il y a encore des capacités d'accueil disponibles. Il est difficile de faire une projection en nombre mais j'ai le sentiment qu'en plus des candidats qui passent par les CAES – ce qui peut monter à une centaine d'écart de part et d'autre – on peut avoir de gros effectifs de demandes d'inscription à l'UA parce qu'il y a (*nous l'avions dit au dernier CA*) des stratégies d'attente qui sont longues pour les futurs étudiants surtout avec les quotas académiques qui sont très bas dans certaines régions, par exemple l'Île-de-France avec 2% d'admis en quota extérieur. On sait que l'Académie de Paris est une grosse Académie d'accueil pour les étudiants de Martinique ou de Guadeloupe. Nous risquons d'avoir des chiffres importants d'inscription à l'UA mais nous ne pouvons pas préjuger de l'évaluation maintenant. Nous en saurons beaucoup plus début septembre mais il faut s'attendre à beaucoup d'inscriptions en dernière limite, notamment au début du mois de septembre. Nous en saurons plus après les résultats du bac.

M. le Président Eustase JANKY – Nous le saurons définitivement le 20 septembre ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – La phase principale s'arrête le 4 septembre mais la phase complémentaire démarre le 26 juin et s'achève le 21 septembre. Je souligne que si nous avons un gros volume d'inscriptions tardives, ça posera problème pour le démarrage des cours.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup Monsieur GERARDIN. Nous allons commencer le CA. Avez-vous des questions diverses ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Ce n'est pas une question diverse. Si vous le permettez, je voudrais juste apporter une information aux membres du Conseil d'Administration. Nous avons un de nos collègues administrateur du pôle Martinique, Monsieur Max MORINIERE, qui a eu perdu sa fille très brutalement la semaine dernière. Les funérailles se sont déroulées hier. Je voulais informer les membres du Conseil d'Administration, notamment ceux du pôle Guadeloupe qui n'ont peut-être pas cette information, de ce deuil qui frappe très durement notre collègue administrateur ainsi que le Conseil d'Administration du pôle et bien sûr le Conseil d'Administration plénier.

M. le Président Eustase JANKY – Merci de le rappeler. Effectivement, j'ai eu M. MOLINIERE à qui j'ai adressé un mot de soutien au nom de l'Université. J'ai oublié de l'annoncer au début du conseil, merci de l'avoir fait.

M. Steeve TRESFIELD (Etudiant) – Ma question porte sur la validation de la liste des étudiants élus au conseil des sports. Je souhaite savoir à quelle date se fera la validation. La 2^{ème} question concerne une proposition de renommer le hall des sports Martinique que je développerai le moment venu

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 971) – Je souhaiterais qu'un point soit fait au sujet du plan de formation 2018.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – En question diverse, je souhaiterais que soit expliquée la nouvelle notification de l'IFSE-RIFSEEP que reçoivent actuellement les agents. La première notification indiquait que la prise d'effet de l'IFSE serait courant avril avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2018. La nouvelle notification adressée à mes collègues (*j'en ai vu quelques-unes*) annule et remplace la précédente sans préciser de date d'effet pour l'attribution de l'IFSE.

M. le Président Eustase JANKY – Madame Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – C'est une question qui avait déjà été posée, je me permets de la poser à nouveau. Je souhaite savoir si nous avons les résultats de l'IGAENR, si oui pouvons-nous avoir quelques informations ? Par ailleurs, il avait été dit qu'il y aurait eu un autre CA en juillet, c'est une discussion que nous avons eue à différents niveaux...

M. le Président Eustase JANKY – J'ai dit qu'il n'y a pas de réunion en juillet. Nous avons été contraints de mettre un CAC le 16 juillet pour rattraper certains dossiers qui n'ont pas été vus lors du dernier conseil. J'avais dit que dorénavant nous ne ferions pas de conseil en juillet. Je me rappelle les années antérieures, c'était toute une histoire pour avoir le quorum. Il est très difficile d'organiser un conseil en juillet, on prend des billets d'avion pour se rendre compte après que les collègues ne sont pas là. Pour éviter ce type de problème et sachant que beaucoup de collègues partent en congé très tôt, j'essaie d'éviter de mettre un conseil en juillet. J'ai été forcé de mettre un Conseil académique le 16 pour rattraper justement le retard que nous avons eu lors du dernier Conseil académique, il y a des dossiers qui ne sont pas passés parce qu'ils étaient incomplets ou pour toute autre raison.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je n'ai pas dit que c'est vous qui l'aviez annoncé mais cela nous avait été dit. Je trouve que c'est dommage parce qu'il y a un document que nous pensions faire remonter et il nous a été dit que nous aurions la possibilité de le faire plus tard. C'est simplement cette remarque que je fais.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ferons passer ce document au premier conseil de l'Université. Nous allons commencer ce CA par l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 2018.

2- APPROBATION DU PV DU CA DU 29 MAI 2018

M. le Président Eustase JANKY – Je ne sais pas si vous avez ce PV dans votre dossier ou sur la tablette. Avez-vous des remarques, des questions ? M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Simplement pour signaler une petite correction à faire à la page 9, 4^{ème} ligne avant la fin du paragraphe : « *mises à part quelques petites scories avec une très bonne réactivité...* », il faut mettre « *avec les deux SAIO (Services Académiques d'Information et d'Orientation)* » et non « *avec les deux CIO* ».

Deuxième remarque (page 13), c'est une interrogation qui porte sur le résultat de l'approbation du PV du 29 avril 2018. Je ne sais pas s'il y a lieu de dire « adopté à l'unanimité moins une abstention » ou « adopté à la majorité ». Ensuite, je voudrais saluer et souligner la qualité du PV et de la relecture plus spécialement, il y a très peu de scories à relever sauf deux ou trois cas où il y a « ce » est écrit « ce » au lieu de « se ». Je voulais en faire part à M. le DGS.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je voudrais souligner que Mme FRANCOIS- HAUGRIN s'écrit avec un « H » à HAUGRIN. Pour ce qui est de mes propos, il y a une juste petite coquille (page 11, 2^{ème} paragraphe, 6^{ème} ligne en partant du bas), ce n'est pas moi qui ai tenu ces propos, je retranscrivais les propos du collègue : « il avait été dommageable d'opposer raison et passion ».

M. le Président Eustase JANKY – M. MONTAUBAN.

M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (PR 971) – On m'a attribué une réponse dans une langue que je ne connais pas. A la page 43, je vois : « M. le Président Eustase JANKY : Merci. Question de M. MONTAUBAN » puis je vois une série de points d'interrogation.

M. Bruno MALHEY (DGS) – C'est parce que la réponse du Président était inaudible.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne me rappelle pas la réponse que j'avais faite.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Vous aviez posé une question en questions diverses...

M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (PR 971) – Exactement, j'avais posé une question concernant la Fondation GBH. Je disais que comme il y a un rapprochement entre l'Université et les entreprises, il y a la fondation GBH, comment faire pour que cette relation nous aide au maximum ? J'ai posé la question et là où il y a des points d'interrogation, je vous assure que je ne parle pas ce langage, c'est le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais réécouter la bande si on me donne accès et j'essaierai de retrouver la réponse que j'avais donnée. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation du P.V. du CA du 29 05 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	23

Adopté à l'unanimité.

3- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

M. le Président Eustase JANKY – Je demanderai à Monsieur SUBITS (Directeur des affaires financières) de prendre la parole à ce sujet.

a) Coût d'une heure d'HEDT

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Le point 3.1 concerne le coût d'une heure d'HEDT pour l'Université des Antilles. A titre informatif, nous sommes l'une des toutes dernières universités à ne pas avoir fait voter de montant pour une heure d'HEDT. A qui sert cette heure? En réalité, elle sert aux IUT, aux ESPE et à toutes les composantes qui font de la formation continue. Si ces montants sont votés, ils devront figurer dans les conventions et dans les contrats pour pouvoir facturer les prestataires voire les clients (potentiellement les étudiants sont des clients). Pour les calculs en eux-mêmes, il a été pris avec différentes bases de données principalement la base paie, les montants totaux coûts chargés pour les salaires de chaque catégorie en question, le nombre d'heures réalisées et un taux forfaitaire à 7 % pour tous les coûts indirects. Les coûts indirects tels que l'électricité pour la climatisation d'une salle, les ordinateurs pour les salles informatiques, les tables, les chaises, l'hyper-planning et logiciels de gestion pour s'organiser etc. etc. En résumé on fait voter sur la page 2 les coûts suivants : coût d'une heure HEDT pour un Professeur 494 euros, pour un MCF 294 euros, pour un agrégé 266 euros, un Professeur certifié 234 euros, une contractuelle (tous les contractuels mélangés) 136 euros et pour les autres qui seraient des employés plus spécifiques seraient au coût réel. Le coût moyen global, incluant toutes ces catégories pour l'Université serait de 253 euros avec un taux forfaitaire à 7 %. S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je voulais avoir des précisions au sujet de la masse salariale affectée aux enseignants chercheurs. Est-ce la masse qui a été payée aux enseignants chercheurs pour l'année de référence ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – L'année de référence qui est l'année calendaire et non universitaire, c'est 2017. Je le précise car c'est important. Effectivement c'est ce qui ressort de la base paie, c'est le coût total chargé pris sur la base paie. Après s'il y a eu des oublis, des paiements d'une année sur l'autre, ce n'est malheureusement pas pris en compte mais ça reste à la marge.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je voulais juste attirer l'attention des administrateurs, si c'est la base paie de tous enseignants chercheurs, toutes catégories confondues, il y a le volet formation et le volet recherche. Or, il me semble que dans la masse salariale, pour trouver le coût d'une HEDT pour les formations notamment la formation continue, il aurait peut-être fallu enlever les 50 % de la part de la masse salariale recherche, pour avoir un coût beaucoup plus près et plus proche de la partie formation. Autre observation, si vous le permettez. Le ratio forfaitaire de 7 % pour les frais indirects par rapport à la masse salariale des BIATSS, je le trouve très faible car il me semble que la plupart des personnels BIATSS sont affectés à des missions liées à la formation donc 7 %, ça me paraît vraiment très peu par rapport au calcul qui est proposé. Les charges indirectes concernant les fluides, les locations etc. me semblent être plus correctes mais pour ce qui est de la masse salariale des BIATSS, je ne suis pas d'accord avec ce mode de calcul.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Pour information, ce n'est pas spécifiquement la masse salariale des BIATSS, c'est l'ensemble des coûts indirects. Deuxièmement, nous avons un gros avantage grâce à notre retard, c'est que toutes les autres universités ont déjà fait leurs calculs. L'avantage d'être dans des associations de directeurs financiers c'est que l'on peut « pomper » un peu sur les autres universités, ce que j'ai fait sur les calculs. Aucune autre université parmi celles que j'ai contactées (soit

plus d'une dizaine) ne dépasse 10 % de taux forfaitaire et la moyenne est de 6,5 %. Cela n'aurait strictement aucune logique de mettre 15 ou 20 % par exemple, sachant qu'en plus nous avons déjà compté les 40% dans ces coûts et qu'en plus il y a des universités qui gonflent fortement les coûts des HETD donc les regonfler en mettant 10 ou 15 % de coûts indirects reviendrait probablement à surfacturer les prestataires et le coût des formations pour les externes (formation continue ou autres) et cela risquerait de faire exploser le coût.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Comment ont été calculés ces frais indirects sur le personnel BIATSS ?

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – C'est un taux forfaitaire, en fait il n'y a pas véritablement de calcul. C'est une estimation par rapport à ce que l'on peut observer dans les autres universités. Nous ne sommes pas les premiers à faire ce travail, c'est le gros avantage que nous avons de pouvoir nous calquer sur les autres universités, bien sûr en dehors des autres spécificités telles que les 40 % ou autres.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANÇOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – Je voudrais revenir sur la 1^{ère} partie de l'intervention de Mme KIMBOO. M. SUBITS nous a apporté la réponse concernant la globalisation de la masse salariale pour les enseignants chercheurs où on prend en compte la partie recherche et la partie formation.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Effectivement, le calcul prend en compte une petite partie de la recherche mais pour information, toute la partie recherche est enlevée pour les contractuels. On peut identifier les contractuels sur la base paie puisqu'ils dépendent d'un contrat de recherche, cette partie est identifiée et automatiquement enlevée. C'est uniquement pour une petite catégorie de personnel que la partie recherche est prise en compte mais c'est à la marge et ça compense un peu les 7 % de coûts indirects. C'est le coût total qui compte et pas le montant forfaitaire globalisé. On facture le coût global, on ne détaillera pas les coûts indirects dans les contrats.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Je crois que Mme FRANCOIS HAUGRIN a une procuration pour Mme NELLA, vous votez donc pour deux.

VOTE



Approbation du coût d'une heure d'HETD pour l'Université des Antilles - pour un Professeur 494 euros, - pour un MCF 294 euros, - pour un agrégé 266 euros, - pour un Professeur certifié 234 euros, - pour un personnel contractuel 136 euros - pour les autres (employés plus spécifiques) 253 euros avec un taux forfaitaire à 7 %.	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	4
	Contre	1
	Pour	16

Adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Monsieur SUBITS vous avez la parole pour le 2^{ème} point.

b) Remboursement d'un personnel

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Il s'agit du remboursement d'un personnel pour une facture de restauration qui dépasse le montant autorisé. C'était le 5 juin dernier pour une réunion de travail, le montant par personne est de 45 euros, il faut d'un vote du Conseil d'Administration pour rembourser la personne qui a avancé cette somme.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 971*) – La personne en question ne connaissait pas la règle des 20 euros à ne pas dépasser par frais de bouche ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Je pense que si, tout le monde est censé la connaître. Après... ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il y a des dépassements. Nous en avons vu un au dernier CA, nous essayons de sensibiliser les missionnaires malheureusement il y a toujours de petits dépassements. Sans vote du CA, il ne peut y avoir de remboursement. S'il n'y a pas d'autres questions, je pense que l'on peut passer au vote.

M. le Président Eustase JANKY – Il s'agit de 272,70 euros ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Oui.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas énorme. Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – La somme en elle-même peut ne pas paraître énorme mais c'est une question de principe. Nous nous étions mis d'accord sur une somme, je sais que c'est assez difficile à respecter mais je pense que l'ensemble des collègues essaient de le faire. Certains ont mis de leur poche lorsque ça dépassait et qu'ils recevaient d'autres collègues. Est-ce que c'est un signal particulier que l'on fait passer pour d'autres collègues qui pourraient penser que l'on peut maintenant dépasser et envoyer après sa facture au CA ? Je vous prie de m'excuser mais je pense que là nous allons faire quelque chose qui laissera entendre que ça peut se reproduire.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY puis M. VIRASSAMY.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Je voudrais juste mentionner que le fait que quelquefois, notamment en matière de recherche, nous recevons des fonds privés ou publics pour des organisations de colloques etc. et que dans le cadre de ces manifestations, il arrive qu'il y ait des déjeuners ou des dîners parfois de gala avec des personnalités importantes. Pour avoir un certain niveau de prestation, il est difficile de faire comprendre à un restaurateur que l'on doit s'en tenir à 20 euros, surtout quand on reçoit des gens d'un certain niveau international. C'est tout simplement infaisable. C'est la raison pour laquelle on a prévu des possibilités dérogatoires pour avoir un repas qui n'est pas à 200 euros mais peut-être à 30 euros pour pouvoir proposer aux convives une entrée, un repas et un dessert, sans aucun excès.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Monsieur Geoffroy a dit pour l'essentiel ce que je voulais également préciser. D'un point de vue statistique, le Conseil d'Administration n'a pas eu si fréquemment que ça à se prononcer sur une telle demande. Cela signifie qu'en réalité les collègues sont parfaitement conscients de la nécessité de se conformer au barème qui était prévu. Nous sommes ici dans un cas particulier, il n'y a pas lieu de gêner celui qui s'est trouvé dans cette situation. Quand on est amené à inviter quelqu'un

de l'extérieur, prestigieux qui plus est, on ne va quand même pas l'emmener manger à la cantine. Je voudrais quand même dire que pour 272,70 euros... je veux bien, il faut voter, les textes l'imposent mais je voudrais quand même rappeler que la réforme LRU et celle qui a suivi ont entendu faire du Conseil d'Administration, un conseil stratégique c'est-à-dire le lieu où on discute des grandes orientations de l'Université. Je veux bien parler de tout ce que l'on veut mais une facture de 272,70 euros... franchement non. J'aurais pu rester chez moi si c'est pour cela, je le dis franchement. Je suis au Conseil d'Administration, ce conseil doit retrouver sa fonction de lieu de débats stratégiques de l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, dernière question.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP pôle Martinique*) – Pour aller plus loin dans le débat, pourquoi ne faisons-nous pas un point justement de façon stratégique au niveau du conseil d'administration? Ceci pour permettre de définir les cas particuliers qui de toutes les façons se poseront et afin de recevoir dans des conditions plus intéressantes, plus prestigieuses les personnalités scientifiques de renommée internationale qui viennent et qui – comme le disait M. VIRASSAMY – ne peuvent pas se contenter d'un repas de cantine.

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas envie d'en faire une généralité. Je sais comment nous fonctionnons, nous aurons toujours des spécificités qui feront que même la personne qui se déplace de la Guyane sera une personnalité. Je pense qu'il faut vraiment s'arrêter à des cas particuliers, pour des personnalités particulières et éviter de généraliser. Nous allons voter.

VOTE

Approbation du remboursement de 272,70 €	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	4
	Pour	19

Adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant. Nous allons libérer Monsieur SUBITS qui a bien travaillé.

4- AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES :

a) Commission des statuts et règlement intérieurs :

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez reçu le document sur votre tablette. Vous savez que notre Université n'a jamais eu de règlement intérieur, l'occasion nous est donnée de mettre en place ce règlement intérieur afin d'harmoniser le fonctionnement de la gouvernance et des pôles. Cela a également été demandé par l'inspection de l'IGAENR lors de leur passage et va donc dans le droit fil de ce que nous voulons mettre en place pour rédiger ce règlement intérieur et donner un avis sur les statuts

des pôles. La proposition de commission qui vous est faite prévoit un coordinateur de commission, le chargé de mission qui est déjà nommé, que vous connaissez et qui nous servira d'expert au niveau de cette commission ainsi que deux collègues par pôle dont un qui sera nommé par le Président et l'autre par le Vice-président de pôle. Nous avons donc une commission de six personnes. Quand on est trop nombreux, on dysfonctionne, on ne travaille pas sérieusement. Nous nous sommes rendu compte que dans une formation trop importante, il y a juste un petit noyau qui travaille. Il y aura donc un petit noyau qui travaillera, je pense que ce sera bien. Une fois que la commission sera mise en place, il faudra très rapidement établir un calendrier de réunions et nous dire quand nous aurons la possibilité de voter ce règlement intérieur et les statuts polaires. C'est vrai qu'en Martinique, ils ont bien avancé sur les statuts, ce travail servira de base et la commission utilisera ce qui a été fait. Nous ne partons pas de rien, ce qui a été fait sera utilisé et amélioré pour mettre en place les statuts des deux pôles. Il ne faudrait pas que les deux pôles aient des statuts très différents, il faudrait des axes de travail communs en lien avec la gouvernance pour éviter que nous ayons trois attitudes différentes, une de la gouvernance et une par pôle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de spécificités au niveau des pôles, ils feront remonter leurs spécificités. Il faut également savoir que chaque pôle a la liberté de mettre en place un projet stratégique – c'est d'ailleurs demandé – qui servira de fil directeur pour les collègues du pôle et aussi au niveau des instances polaires. Cette commission sera mise en place assez rapidement une fois que le vote sera fait. Nous allons voter avant de passer au chargé de mission qui devra gérer cette commission des statuts. Avez-vous des questions au sujet de la commission des statuts et du règlement intérieur ?

M. – Pour la partie qui fait référence aux étudiants, notamment aux élus étudiants, ce serait une commission étudiante où il y aura juste les V/P qui prennent part à la commission pour qu'il y ait un cadrage et que l'on fasse la séparation entre ce qui est du ressort d'un élu étudiant et ce qui est du ressort d'un administratif, ce pour éviter tout amalgame à l'avenir.

M. le Président Eustase JANKY – Selon moi, on peut inviter de façon systématique l'élu étudiant de chaque pôle. Je pense qu'il y aura un élu étudiant sur le pôle Martinique, l'élection n'a pas encore été faite. Une fois qu'elle le sera, on pourra inviter cet étudiant. En Guadeloupe il y a un étudiant pour le pôle que l'on pourra inviter aux différentes réunions de la commission des statuts. Si tu n'y vois pas d'inconvénient, je suis d'accord. S'il n'y a ni questions, ni remarques, nous pouvons passer au vote sur la mise en place de la commission des statuts.

VOTE



Approbation de la mise en place de la commission de statuts et règlements intérieurs de l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	23

Adopté à l'unanimité.

b) charge de mission :

M. le Président Eustase JANKY – Il y aura une charge de mission qui sera donnée pour coordonner la commission des statuts et du règlement intérieur. Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Lors d'une séance de travail que nous avons eue avec Monsieur le DGS, la V/P pôle et d'autres personnes par rapport aux

statuts, nous avons été amenés à parler du règlement intérieur. Je suis très heureuse que ce document arrive. Dès votre élection Monsieur le Président, je vous avais parlé de l'importance de compléter les statuts par le règlement intérieur. Nous en avons discuté et je m'étais permis de rappeler qu'il y avait un début de travail qui avait été fait par rapport au règlement intérieur. Monsieur le DGS ne semblait pas être au courant de tout ce qui avait déjà été fait. C'était pour m'assurer que vous aviez retrouvé les documents. Je ne dis pas de reprendre ce qui a été fait mais c'était une très grosse base de travail que nous avons déjà produite.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Malheureusement, je n'ai retrouvé que des bribes, sans plus.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Nous avons fait quelque chose qui représentait environ 70% de...

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, j'ai entendu parler de ce document que je n'ai jamais vu. Je faisais partie du Conseil d'Administration de la précédente mandature, nous n'en n'avons jamais parlé. Maintenant, on parle beaucoup mais on n'agit pas. Je demanderai donc à la commission d'agir, de donner un calendrier car il faut que l'on puisse voter le règlement intérieur et les statuts polaires.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je veux juste ajouter que sous la précédente mandature, la commission qui avait été désignée pour réfléchir aux statuts de notre Université a dans le même temps travaillé en parallèle, pour construire une proposition de règlement intérieur. Quand vous avez les statuts, il y a des choses qui correspondent à la loi et que vous pouvez dire ; tout ce qui était à développer nous le faisons en parallèle pour le règlement intérieur. C'était presque terminé. Il se trouve que vu le calendrier et le fait que nous avons commencé à aller de composante en composante pour présenter les statuts, nous n'avons pas pu finaliser ce document. Mais il y a quelque chose de bien développé qui pourrait servir de base pour un travail. A mon sens, ce document se trouve quelque part et il serait utile de le retrouver.

M. le Président Eustase JANKY – C'est le moment de finaliser. Si le travail a été fait, il faudrait le reprendre et le travailler au niveau de la commission. S'il faut l'amender, on le fera ; s'il est parfait, on le gardera en l'état. Nous allons voter sur la charge de mission.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – Si vous le permettez, vous n'avez pas demandé s'il y avait des questions concernant le chargé de mission.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – Je voulais savoir quel était le lien entre ce chargé de mission et le chargé de mission « affaires statutaires et juridiques ».

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas la même chose. Le chargé de mission devient un expert au niveau de cette commission. Le chargé de mission déjà en place servira d'expert juridique pour la commission mais ce n'est pas lui qui la présidera, elle sera présidée par quelqu'un d'autre. Il faudrait que cette personne qui a déjà été reçue par les deux pôles nous serve de soutien au niveau des statuts pour le montage juridique et éviter que l'on ne parte sur une mauvaise voie.

M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Une demande a été formulée en questions diverses du CT d'hier afin que le chargé de mission soit sensibilisé à la prise en compte des collègues enseignants chercheurs et enseignants des disciplines appelées orphelines ou minoritaires dans les différentes

composantes ; ce de manière à avoir des évolutions de carrière qui soient comparables à celles des autres collègues On s'aperçoit que tant au niveau des recrutements qu'en termes de suivi de carrière, ces enseignants sont confrontés à des impasses. Il faut trouver dans la construction des statuts ou du règlement intérieur, des espaces et des modalités qui permettent de prendre en compte leur situation pour harmoniser l'égalité de traitement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons effectivement vu ce point au CT d'hier, c'est un point important. Je pense que les personnes qui travailleront au niveau de la commission des statuts prendront en considération cette information et tenteront de voir comment faire émarger ces personnes qui sont un peu isolées, comment elles peuvent avoir une certaine visibilité au niveau des composantes.
Mme FRANCOIS HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/Pôle Martinique*) – A mon arrivée au pôle Martinique, il y avait déjà une commission qui travaillait à l'élaboration des statuts du pôle sous l'ancienne mandature et qui a continué ses travaux. Lors d'une réunion que nous avons eue il y a quelques temps avec Monsieur le DGS, le chargé de mission aux affaires statutaires juridiques, l'ensemble des Doyens et Directeurs de composantes du pôle Martinique, nous avons élaboré un calendrier de travail. Pour le pôle Martinique, le projet de statuts du pôle... le livrable a été remis par la commission qui avait travaillé sur cette question. Nous avons également sensibilisé l'ensemble des Doyens et Directeurs de composantes afin qu'ils nous fassent parvenir leur projet de statuts. Nous avons un certain nombre de projets de statuts qui émanent des composantes et du pôle qui ont été transmis à la direction des affaires juridiques et également au chargé de mission « affaires statutaires et juridiques » de l'établissement. Par rapport à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration, nous avons appris vous proposez un chargé de mission pour coordonner la commission des statuts et des règlements intérieurs. Ce que je voudrais comprendre, c'est le processus de validation qui sera mis en œuvre. Je pense qu'il est important de le préciser. Au niveau du pôle, des projets de statuts tenant compte de l'université dans sa globalité – nous parlons bien de projets de statuts puisqu'il faut amender, il faut également vérifier la cohérence par rapport aux statuts de l'établissement – avaient été définis et validés au sein des composantes et services. Je tiens à vous informer également que pour le pôle j'ai souhaité qu'il y ait une connaissance la plus large possible au niveau des différentes composantes et services, du projet de statuts que nous faisons remonter pour expertise. Nous avons donc programmé des rencontres dans toutes les composantes et services avec les membres de la commission des statuts qui avaient travaillé, pour permettre une meilleure appropriation de ce projet et surtout pour entendre les remarques et les amendements qui pouvaient être demandés par la communauté universitaire du pôle Martinique. Nous avons réalisé cette concertation sur deux semaines environ. Maintenant, je voudrais comprendre comment sera effectué le processus de validation des statuts par la suite ainsi que des règlements intérieurs qui seront élaborés.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Madame François HAUGRIN. Je sais très bien ce que vous avez déjà fait. Je dis que ce qui est déjà fait n'est jamais inutile. On partira de ces projets de statuts que vous avez déjà réalisés, ça donnera moins de travail à la commission. Toutefois, la commission devra relire ces projets de statuts afin de les harmoniser. S'il n'y a plus rien à dire, on ne dira rien. S'il y a quelques petites modifications à faire, nous reviendrons vers vous mais ça passera forcément par le service juridique puis devant le Conseil d'Administration. Si nous arrivons à harmoniser nos statuts, ceux des pôles, le règlement intérieur et à voter tous ces projets de statuts d'ici décembre, nous aurons fait un grand pas dans l'organisation de l'Université.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Les statuts devront également passer au conseil de pôle avant le Conseil d'Administration ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui. Nous passons au vote pour la charge de mission.

VOTE



Approbation de la charge de mission «coordination de la mission des statuts et règlements intérieurs »	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	22

Adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Point suivant relatif aux affaires des ressources humaines.

5- AFFAIRES DES RESSOURCES HUMAINES :

a) Situation des A.N.T.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, pouvez-vous présenter ce point?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH Administration Générale*) – Le tableau relatif aux 79 contractuels actuellement sous contrat à l'Université des Antilles vous a été transmis. Il s'agit des contrats BIATSS et non des contrats enseignants de recherche ou enseignants-chercheurs. Ces demandes de prolongation de contrat ont été présentées en CCP-ANT et ont été validées à l'unanimité. Elles ont également été présentées au CT d'hier avec un fort taux d'abstention mais aucun avis défavorable. Le but était de pouvoir régler une partie des situations des contractuels en déprécarisant des agents qui sont sous contrats. Il y a eu un fort taux de réussite des agents contractuels aux concours ce qui déprécarise une bonne partie de ces agents. Il y a toutefois une carence obligatoire de quatre mois qui est imposée pour certains d'entre eux, compte-tenu de leur ancienneté dans l'établissement. C'est le tableau qui vous est présenté aujourd'hui.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Est-ce qu'il est attendu un vote sur ce tableau ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Est-ce que ça fait partie des compétences du Conseil d'Administration de voter sur un tableau ? le renouvellement ou le non renouvellement des collègues ?

M. le Président Eustase JANKY – Il y a un aspect financier en dehors de cela.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Il me semble que cette compétence appartient à la CCP-ANT et que le travail a déjà été fait à ce niveau.

M. le Président Eustase JANKY – Pour les finances, c'est le Conseil d'Administration.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je crois que c'est la 1^{ère} fois que nous avons au Conseil d'Administration une demande de renouvellement des collègues. Pour les autres campagnes de renouvellement, le Conseil d'Administration ne se s'est jamais positionné.

M. le Président Eustase JANKY – C'est la 1^{ère} fois que nous travaillons correctement.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je n'ai pas compris.

M. le Président Eustase JANKY – Je dis que c'est peut-être la 1^{ère} fois que nous travaillons correctement. Dès que l'on parle de finances, il faut que le Conseil d'Administration... Monsieur VIRASSAMY disait que c'était le lieu de débats et de discussions sur la programmation de projets pour l'Université. Il disait que ce n'était pas forcément nécessaire pour 272, 70 euros mais il ne s'agit pas là de 272.70 euros, c'est beaucoup plus élevé que cela. Je pense que le Conseil d'Administration doit quand même savoir qu'il y a un financement pour ces postes de contractuels.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – J'aurais très bien compris la démarche dans une optique de stratégie de politique générale de l'établissement en matière de renouvellement ou non de personnels contractuels. Par contre, il est soumis un document qui, à part les noms des collègues, est presque identifiable et sur lequel on demande aux administrateurs de se positionner pour le renouvellement des contrats. C'est ma 1^{ère} observation. Deuxième observation : le tableau qui est présenté n'est pas complet. Sur certains, il y a effectivement des demandes de supports de postes qui ne sont pas apparents, pour d'autres contractuels avec une ancienneté nous observons que de nouveaux contrats sont mis en œuvre sans délai de carence, pour d'autres oui. Là, je trouve qu'il n'y a pas d'équité par rapport à l'ensemble des collègues. A priori, pour connaître les demandes qui ont été faites par le pôle universitaire de la Martinique, il manque un contrat qui n'est pas remonté dans le tableau.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LAPLAIGE, pouvez-vous répondre à cette question ? Elle dit qu'il y a un dossier qui est remonté et qui...

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Nous allons regarder s'il manque un dossier. Il se peut que ce soit un nouveau recrutement et non une fin de contrat.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Pourquoi certains collègues sont positionnés sur des contrats avec une période de carence et d'autres sur une période de contrat sans période de carence, ce avec une ancienneté identique ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Sur les périodes de carence, il y a eu une négociation... un échange assez fructueux aussi bien avec les membres de la CCP-ANT qu'avec les composantes, notamment pour décaler certains délais de carence de manière à ne pas pénaliser les services sur des carrières plus charnières.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Je sais que nous avons identifié une erreur au CT d’hier concernant la page 16. Il était indiqué « renouvellement » au lieu de « carence » pour une personne.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je ne parle pas de cela. Je prends par exemple deux cas avec une ancienneté identique à deux ans et six mois par exemple, nous avons un renouvellement de contrat pour un sans délai de carence et pour un autre collègue avec la même ancienneté, nous avons un renouvellement de contrat avec une période de carence à l’issue. Pourquoi avec des périodes d’ancienneté identiques, il n’y a pas de contrat jusqu’au mois de décembre avec la possibilité de prendre la carence avant ou après, pourquoi la période de carence n’est-elle pas indiquée pour les collègues ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Je rappelle que nous avons une note de cadrage. Les gens qui sont sur ressources propres peuvent aller jusqu’à trois ans avec obligatoirement une période de carence après, ceux qui sont sur les supports ne peuvent pas dépasser deux ans – ce cadrage a été voté. Il faut bien identifier mais une erreur est toujours possible. Au moment où on refait les contrats, je peux vous garantir que les cadrages sont surveillés à la lettre.

M. le Président Eustase JANKY – Il me semble que les contrats de recherche sont aussi de trois ans ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH Administration Générale*) – Après, s’il y a des problèmes particulièrement sur le pôle Martinique, nous pouvons en discuter au cas par cas avec les noms des agents.

M. le Président Eustase JANKY – L’idée était de faire en sorte que les services ne soient pas en difficulté, il y a des périodes de pointe, des périodes où il fallait absolument garder un agent. S’il y avait deux agents à mettre en période de carence, on faisait en sorte de laisser un agent en période de carence et pas l’autre, pour éviter qu’il y ait des difficultés au niveau du service. Nous avons trouvé des arrangements avec les services pour éviter ce type de problème. Vous trouverez de petites différences dans ce cas mais globalement, nous essayons de respecter le cadrage que nous avons fait en début de mandature. Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Je reviens sur le contrat manquant pour le pôle Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, vous ferez remonter ce contrat. Il n’y a pas de problème, nous...

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Le contrat a été envoyé. Il a été considéré comme positionné dans le tableau. Pourquoi n’apparaît-il pas aujourd’hui au niveau du document final ? C’est ce que j’aimerais comprendre puisque nous avons eu des échanges notamment avec M. le V/P délégué à la répartition des moyens et le Directeur des Affaires Financières. Le dossier a été traité normalement, il a été mentionné en CCP-ANT également, il a été ratifié à la main. C’est la raison pour laquelle je pose la question. Si le tableau est voté et que le contrat n’apparaît pas, ça pose un problème. Vous l’avez dit vous-même, il faut permettre aux services de pouvoir fonctionner.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE, a-t-on donné un avis favorable en CCP-ANT sur ce dossier ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Oui, il me semble. C’est tous les jours qu’il y a de nouveaux contrats, nous avons identifié qu’il manquait quelqu’un mais il en manque encore

quelques-uns. Nous savons qu'à une date donnée, nous avons un état des lieux. Nous avons bien acté la demande comme étant une demande validée en CCP-ANT mais entretemps, le tableau avait peut-être été envoyé. Il sera corrigé.

M. le Président Eustase JANKY – Voilà, il sera corrigé Madame FRANCOIS-HAUGRAIN.
Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – J'ai la même réflexion. Je vois apparaître une demande de cédésation pour un de nos collègues qui a une ancienneté de moins de deux ans. Je souhaiterais avoir des explications sur cette procédure. Nos autres collègues ont attendu plus de cinq ans voire six ans pour avoir une cédésation et le collègue en question bénéficie d'une ancienneté de moins de deux ans.

M. le Président Eustase JANKY – Ce cas précis est un cas particulier. C'est un collègue qui a un poste très important au niveau de l'Université... je dis bien un poste très, très important au niveau de l'Université. Actuellement, au niveau de l'administration, il y a un Directeur Général des Services qui est arrivé depuis peu et qui commence à prendre ses marques. Nous avons un agent comptable qui va partir, nous n'avons pas de DRH pour l'instant. Nous avons beaucoup d'absences au niveau des services. Si je dois donner quatre mois de carence à cet agent, cela signifie que pendant quatre mois je risque d'avoir d'énormes problèmes pour payer. J'ai demandé aux CCP-ANT et différents conseils qui ont précédé le CA de bien comprendre l'enjeu et la problématique actuelle. Je ne peux pas laisser l'établissement sans un Directeur des services financiers pendant quatre mois, ce n'est pas possible.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Pourquoi la carence puisqu'il est en-dessous des deux ans d'une part ? D'autre part, vous avez apparemment un support de poste vacant. Est-il possible d'identifier ce support ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui, il y a un support d'administrateur.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Ma question est la suivante : pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise au concours de ce support ou de publication de poste ?

M. le Président Eustase JANKY – Je donne la parole à Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Pour ce support et pour ce personnel, il arrive au bout des deux ans et le poste n'a pas été publié. Je rappelle que le cadrage dit qu'au bout des deux ans, on doit être sur un support vacant et que les personnes doivent obligatoirement faire une carence de quatre mois minimum. Nous sommes arrivés au bout du cadrage établi par l'établissement, cadrage qui a été voté. L'établissement souhaitait que l'on change le cadrage et que l'on permette l'emploi sur un an au moins, je lui ai donc demandé de prendre ses responsabilités. Si nous avons absolument besoin de quelqu'un pour fonctionner, il faut prendre ses responsabilités comme le permet la loi, en cédésant directement. Autrement, il faudrait qu'il parte en carence ou qu'on lance un recrutement, ce qui prendra un certain temps. Entretemps, la personne a occupé la fonction de Directeur des affaires financières, c'est un élément clé. Compte tenu de la situation d'aujourd'hui où il n'y a pas de DRH, où l'agent comptable est sur le point de partir – je dis bien compte tenu de la situation – faut-il mettre une nouvelle personne qui arriverait sans aucune connaissance de l'état financier de l'établissement ? Ça a été le choix. Le Président a donc pris ses responsabilités, il demande de le mettre en CDI sachant qu'après on pourra toujours publier un poste et demander à l'intéressé de candidater.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question. Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voudrais juste préciser qu’il y avait la possibilité de faire un CDD jusqu’à trois ans puisqu’il s’agit d’un poste de catégorie A sur un besoin permanent.

M. Jack MOLINIE (V/P délégué à la répartition des moyens) – Non. Le problème c’est qu’il y a une note de cadrage mais sur un support. Il faudrait le mettre sur ressources propres et ce n’est pas possible.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – On peut mettre les catégories A sur les supports vacants.

M. Jack MOLINIE (V/P délégué à la répartition des moyens) – Sur un support vacant mais jusqu’à deux ans. Autrement, ce n’est pas le cadrage que nous avons voté.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – C’est la loi, ce n’est pas moi qui le dis.

M. Jack MOLINIE (V/P délégué à la répartition des moyens) – Le cadrage que nous avons voté...

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – ... dans le respect de la loi.

M. Jack MOLINIE (V/P délégué à la répartition des moyens) – Nous avons voté quelque chose alors est-ce que nous passons outre ce que nous avons voté en décidant d’aller dans une autre configuration ? Ce n’est pas ce que j’ai préconisé, maintenant le Conseil d’Administration peut prendre la décision de passer à un autre cadrage.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que d’autres membres du Conseil d’Administration souhaitent prendre la parole sur ce point ? Le cas échéant, nous allons passer au vote.

VOTE



- Approbation du tableau relatif aux 79 personnels BIATSS sous contrat à l’Université des Antilles et aux demandes de prolongations (un manquant en 972)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	3
	Pour	19

Adopté à la majorité.

Merci.

b) Fiche de poste à publier en vue du recrutement d’un M.C.F.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez cette fiche de poste sur votre tablette. Je rappelle que cette fiche a reçu un avis favorable du Conseil Académique. Madame FRANCOIS-HAUGRAIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRAIN (V/P pôle Martinique) – Je souhaiterais faire une demande concernant le point 6B « accréditation de l’offre de formation ». Nous n’avons pas reçu le document préalablement. D’autre part, quand j’ouvre le document, il n’est pas dans le bon sens, nous

avons du mal à traiter l'information. J'aurais souhaité que l'on puisse nous fournir le document papier pour nous permettre d'examiner le document en séance car nous ne l'avons pas reçu préalablement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous verrons la fiche et nous vous donnerons une information sur le document. Est-ce que quelqu'un voudrait prendre la parole au sujet de la fiche relative au recrutement d'un Maître de conférences ? S'il n'y a pas de demande de parole, nous allons passer au vote.

VOTE



- Approbation de la fiche poste en vue du recrutement de MCF	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	21

Adopté à la majorité.

Merci.

6- AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES:

a) Le contrat de site 2017-2021 :

Pourquoi vous n'avez pas reçu les documents à temps ? Il faut savoir que la négociation... la navette a commencé depuis un certain temps avec le Ministère. Personnellement, jusqu'à hier soir 20h00, j'étais encore en train de négocier avec le Ministère. Je me suis réveillé à 3h00 ce matin pour permettre au Ministère de terminer les tableaux et nous les envoyer pour que vous les ayez aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle vous ne les avez pas eus plus tôt. C'est ce matin que je les ai reçus. Bien évidemment, il y a eu une grosse négociation en amont. Nous sommes partis de très loin pour en arriver là. Nous passerons tout à l'heure aux différents points, c'était juste pour vous dire que nous n'avons pas pu avoir les documents plus tôt pour vous les adresser. Le Ministère nous demande toujours de faire très vite, il nous donne à chaque fois des délais incompressibles, des délais qui sont très courts. Nous avons bien des fois travaillé dans l'urgence, malheureusement une fois que les informations et les documents partent au Ministère, nous perdons du temps parce qu'en réalité le Ministère c'est le réceptacle et il travaille avec des experts qui ne sont pas sur place. Les experts sont ailleurs, ce sont des professionnels qui n'ont pas forcément le temps de réagir très vite. Cela explique le retard au niveau du Ministère. En réalité, nous avons travaillé très tard jusqu'à hier soir pour envoyer le dernier document. Ce matin, j'ai accéléré le Ministère pour que nous ayons les tableaux que nous avons ce matin, tableaux qui seront soumis au Conseil d'Administration. Ce sont les tableaux qui vous manquent, vous avez le contrat ? En attendant les copies, je propose d'ouvrir la discussion sur le contrat.

Je rappelle que ce contrat a fait l'objet d'une grande discussion au niveau du Ministère. Je vous avais dit que je parlais au Ministère pour défendre ce contrat, c'était le grand oral. Il y a eu une longue discussion avec les experts du Ministère sur l'Université dans sa globalité, pas sur des points précis. Même si je voulais évoquer des points précis, les experts ont perçu des choses pour l'ensemble de l'Université : le service RH, la comptabilité, les études, la recherche... ils ont vérifié tous les éléments. Ils connaissent parfaitement l'Université, ils ont posé des questions mais ils connaissaient parfaitement l'Université. Il y a des experts qui la connaissent bien et qui ont même des informations que nous n'avons pas en interne. Les questions ont été posées et après ce grand oral, ils m'ont dit qu'ils m'enverraient un document finalisé, celui que vous avez. Un document dans lequel ils ont déjà placé des jalons c'est-à-dire des étapes à atteindre et à évaluer. Cela signifie qu'il y aura une commission d'évaluation du contrat, ils nous tiendront informés au fur et à mesure pour savoir si nous atteignons les objectifs. C'est un document très synthétique mais tout y figure. Ce n'est pas à nous de dire ce que nous avons déjà fait, ils ont identifié et maintenant ils nous demandent de faire. Vous avez donc un document très synthétique mais un document complet, qui prend en considération l'ensemble des tâches de l'Université. Si vous avez des questions sur ce contrat de site, je suis prêt à y répondre.

Professeur VIRASSAMY puis Madame BERTIN.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Ce n'est pas une question mais ça pourrait l'être, c'est une préoccupation. Je m'interrogeais il n'y a pas si longtemps avec certains collègues sur la situation du pôle Martinique en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. C'est l'un des aspects qui est traité dans ce contrat à la page 2. Certes, il faut mettre cela en place pour le personnel BIATSS mais il est également indispensable de le faire pour les enseignants-chercheurs, dans la mesure où sur le pôle Martinique, dans les quatre ou cinq ans qui viennent, c'est la quasi-totalité des plus anciens professeurs qui partira à la retraite. Cela signifie que pour éviter une catastrophe de ce point de vue, il faut faire en sorte de mettre les jeunes dans un parcours de responsabilité en matière de recherche et de progression. Cela m'amène à m'interroger sur la politique suivie par le CAC en matière d'inscription à l'HDR. Il m'a semblé en regardant les derniers résultats, que le CAC se montrait d'une férocité extrême en ce qui concerne l'inscription en HDR. Je comprendrais que l'on puisse se montrer très sévère en ce qui concerne la soutenance de l'HDR mais il faudrait quand même assouplir les conditions d'accès à l'inscription parce que beaucoup de jeunes dont certains que je suis, m'ont fait la réflexion. Ils disent que si c'est ainsi, ils arrêtent, c'est terminé pour l'HDR puisqu'on ne leur donne pas la possibilité d'être inscrit, de travailler pendant deux ou trois ans et enfin de présenter leur HDR. Si nous voulons faire en sorte que nos jeunes maîtres de conférences puissent s'inscrire en HDR pour passer ensuite le cap du Professorat et remplacer ceux qui s'en vont... je crois que nous arriverons sur le pôle Martinique à une situation extrêmement préoccupante à horizon de trois ou quatre ans, il faudrait donc revoir la politique du CAC en matière d'inscription en HDR.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis là pour la promotion des jeunes mais il faut des règles. Nous avons défini des règles pour l'inscription et nous avons déterminé deux rapports pour permettre aux jeunes, aux futurs universitaires de s'inscrire en HDR. Deux rapports ont été faits, soit on prend en considération les rapports et on dit que ce candidat n'est pas prêt pour s'inscrire en HDR et on ne le fait pas, soit on dit que les rapports ne servent à rien auquel cas le Président prendra sa décision tout seul. A ce moment-là, il n'y a plus de règles, il n'y a plus rien. A chaque fois qu'un étudiant, un jeune... que quelqu'un n'aura pas satisfaction, il viendra directement voir le Président pour que celui-ci fasse en sorte qu'il ait ce qu'il demande. Pour éviter ce genre de situation, pour éviter que le Président ne soit submergé de mails pour corriger le compte rendu du Conseil Académique, il faut qu'on s'en tienne à ces règles d'inscription.

Maintenant, si globalement on voit que beaucoup de personnes n'ont pas pu s'inscrire malgré leur bon niveau, cela voudrait dire que nos commissions sont mal faites et qu'il faut changer. Si ma mémoire est bonne, il y a très peu de personnes dans cette situation. Je peux donc dire que les commissions ont bien fonctionné. Maintenant, peut-être faudrait-il rediscuter au sujet de ceux qui n'ont pas eu la possibilité de s'inscrire, que nous regardions les dossiers pour voir si une erreur a été commise ; je n'en suis pas sûr parce que ce sont des experts, ce ne sont pas de jeunes Maîtres de conférence, ce sont des gens qui ont au moins un HDR, qui sont passés par là et qui savent ce que l'on demande. Il faut aussi faire très attention quand quelqu'un s'inscrit trop tôt à l'HDR, il perd beaucoup de temps alors que quand on s'inscrit et qu'il ne manque pas grand-chose, on peut très rapidement devenir Professeur. C'est ça l'avantage. Je suis au courant car j'ai été contacté par un candidat qui conteste la décision du Conseil Académique. Les Rapporteurs ont donné leurs décisions, c'est le Conseil Académique qui a pris la décision. Le collègue conteste, c'est son droit. Si nous sommes trop sévères, nous allons changer mais si c'est le dossier du candidat qui n'est pas bon, il devra accepter de travailler un peu plus pour s'inscrire. Il ne sera jamais trop tard, il pourra s'inscrire l'an prochain ou alors dans deux ans, s'il complète son dossier. Il faut assurer la relève, je suis entièrement d'accord, mais pas à n'importe quel prix. Madame BERTIN... excusez-moi, je n'avais pas vu que vous aviez demandé la parole.

M. – J'ai trois interrogations : la 1^{ère} porte sur l'évaluation des formations et les enseignements qui dans d'autres universités sont faites par des étudiants. Je demande si elle peut être mise en place ici.

M. le Président Eustase JANKY – Au niveau de chaque instance, il y a des étudiants. Au niveau des CFVU, il y a des étudiants. Faut-il encore mettre en place une autre structure qui va alourdir le fonctionnement? Je pense qu'il y a une discussion à avoir avec les CFVU pour voir si c'est nécessaire. Si c'est le cas, je n'y vois pas d'inconvénient. A partir du moment où on juge que c'est nécessaire, à partir du moment où les étudiants veulent prendre la parole et qu'ils estiment qu'ils n'arrivent pas à dire ce qu'ils pensent dans les instances où il sont, que ce n'est pas suffisant, qu'ils n'arrivent pas à faire remonter leurs projets, je n'y vois pas d'inconvénient. Il faudrait qu'il y ait une discussion avec les instances idoines.

M. – Je crois que tous les étudiants qui suivent une formation remplissent une enquête en ligne en notant et en donnant des appréciations sur les formations qu'ils ont suivies. Cela ne concerne pas que les étudiants élus mais vraiment tous les étudiants qui peuvent se prononcer sur la qualité des cours qu'ils ont eus et de l'enseignement qu'ils suivent.

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait se rapprocher des CFVU et si c'est nécessaire, je n'y vois aucun inconvénient ; De plus, nous devons faire l'évaluation des enseignements. On n'ira pas jusqu'à évaluer les enseignants mais au moins l'évaluation des enseignements. Je rappelle que quand j'étais Doyen à la Faculté de Médecine, j'étais avant-gardiste, j'avais déjà instauré l'évaluation des enseignements. Chaque étudiant remplissait un questionnaire à la fin des cours et on évaluait ensuite. Nous nous sommes rendu compte que les Professeurs qui se plaignaient le plus sont ceux qui venaient, qui s'asseyaient et qui lisaient un livre. Ce sont ceux qui disaient que les étudiants se levaient durant le cours et partaient. Très rapidement, nous avons permis à ces enseignants de s'en rendre compte, ils ont changé leur manière d'enseigner et nous avons évolué. Nous avons beaucoup évolué en médecine grâce à cette évaluation.

M. – Ça peut tout aussi bien servir pour le lien entre le lycée et l'Université pour que les étudiants... je pense que la qualité des cours dispensés à l'Université des Antilles n'est pas mauvaise et que statistiquement, les lycéens pourraient le voir et choisir plus facilement l'Université des Antilles.

M. le Président Eustase JANKY – C'est déjà un plus pour notre Université.

M. – La 2^{ème} chose concerne la pédagogie adaptée. Cela fait deux ans que nous demandons en Conseil d'UFR, que soient mises en ligne les annales afin que les étudiants puissent réviser les examens de chez eux. J'espère que ce document pourra impulser la chose, que l'on pourra retrouver les annales en ligne dans chacune des Facs.

M. le Président Eustase JANKY – C'est vrai que c'est intéressant pour les étudiants d'avoir les cours pour pouvoir travailler chez eux. Aujourd'hui, je ne peux pas imposer aux enseignants de mettre leurs cours sur le site. J'ai demandé au V/P à l'innovation de s'intéresser véritablement à la plate-forme numérique avec le Directeur de la DSIN, ce dès la rentrée universitaire. L'idée étant que les enseignants puissent mettre leurs cours en ligne dans les années à venir pour permettre aux étudiants de travailler.

M. – Je ne parlais pas des cours mais vraiment des annales d'examen parce que (*inaudible*) des notes ne partent pas tout le temps aux examens puisque la méthodologie n'est pas la même.

M. le Président Eustase JANKY – La discussion se fera au niveau de la cellule.
Madame Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis très heureuse d'avoir ce document en mains d'autant qu'il est très clair. Vous avez déjà répondu à mes premières questions à savoir à quoi correspondaient les jalons que nous trouvions tout au long. Je suppose qu'il y a un rapport avec le dernier document...

M. le Président Eustase JANKY – C'est un résumé de ce que contient le document.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Il y a un autre code qui apparaît de temps en temps « IC », ça peut être un autre document que nous n'avons pas et qui est plus détaillé. Vous voyez, nous l'avons par exemple à la page 2, sous le jalon 3, il y a « IC12 ». A la page 3, « IC9, IC7 ». Parfois, il n'y a rien, il y a un titre et...

M. le Président Eustase JANKY – Cela veut dire « indicateur ».

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Cela veut dire qu'après, c'est l'établissement qui remplit comme il le souhaite ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui. On vous demande de le travailler.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Voilà, on nous demande de travailler mais sans nous donner plus de précisions. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres questions ? Monsieur MONTAUBAN.

M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (*PR 971*) – Un des objectifs que nous nous sommes assignés c'est la marge de l'excellence. Je pense sincèrement que pour y arriver, il faut obligatoirement passer par l'évaluation des enseignements. Il ne faut pas confondre, on ne vous demande pas d'évaluer les enseignants mais les enseignements. J'ai essayé à la Faculté de procéder à un questionnaire, j'ai eu des réponses assez significatives en ce qui concerne les étudiants de 2^{ème} année mais pour les 1^{ères} années, on n'a pas joué le jeu. Tant que les gens n'auront pas intégré l'idée que ça permettra d'avancer, il y aura toujours cette réticence. Nous avons trouvé une grille de lecture qui selon moi était assez claire et qui a permis à certains enseignants de constater que le regard qu'ils posent sur eux-mêmes n'est pas celui que posent les étudiants. C'est important, tout ceci pour dire que je suis d'accord avec l'évaluation des enseignements.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je l'ai dit en CT hier puisque nous en avons discuté. Il manque singulièrement une coopération avec le CROUS, compte tenu des vocations des étudiants et des campus et de la nécessité de construire une commission commune avec le CROUS pour l'examen des dossiers que ce soient pour les politiques culturelles, sociales, d'accompagnement, de prévention médicale etc.

M. le Président Eustase JANKY – Nous en avons parlé hier en CT et je vous l'ai dit en propos liminaires, il est indispensable que nous ayons une commission CROUS et Université de manière à créer déjà un lien avec le CROUS – lien qui n'existait pas vraiment auparavant – et à travailler ensemble pour les étudiants afin que les projets soient complémentaires et pas identiques. Nous travaillons avec les mêmes étudiants, il ne faudrait pas que nous ayons les mêmes projets au CROUS et à l'Université. Si vous n'avez plus de questions, pouvons-nous voter le contrat de site ?
Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – J'ai noté dans ce document... dans ce contrat de site (page 4) que je trouve très intéressant, concernant l'accompagnement des étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle, je me posais la question au niveau du dernier paragraphe, il est précisé que la nécessité de déployer des formations professionnalisantes par l'alternance, par l'apprentissage c'est une chose mais des formations professionnalisantes pour permettre d'être le plus en adéquation possible avec les besoins du monde socio-économique. Je me pose la question : pourquoi se limiter au niveau Licence et ne pas déployer également jusqu'au niveau Master puisqu'il est précisé le déploiement des formations professionnalisantes à travers des diplômes universitaires de technologie c'est-à-dire des DUT, des licences professionnelles mais n'apparaît pas l'intérêt de positionner les Masters dans ce cadre professionnalisant.

M. le Président Eustase JANKY – Rien ne nous empêche de le faire. Nous avons un cadre, nous pouvons faire ce que nous voulons.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – Le cadre s'arrête au niveau Licence.

M. le Président Eustase JANKY – Nous pouvons aller au-delà. Le cadre est là pour nous permettre d'évoluer. Par contre, vous me disiez qu'on ne peut pas faire au niveau des Licences, c'est autre chose. Si c'est pour permettre à l'Université de grandir, rien ne nous empêche de le faire.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pole Martinique) – Il faudrait rajouter la mention ?

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas nécessaire, à ce stade nous ne pouvons pas toucher au document. Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je vais dans votre sens, M. le Président. Je comprends la préoccupation de Madame la Vice-présidente mais il faut qu'elle sache que les Masters ont déjà pour l'essentiel, une finalité professionnelle et une insertion avec le monde professionnel puisque nécessairement les étudiants sont astreints à suivre un stage de trois mois dans le cadre de leur formation. C'est dire que le lien avec le milieu professionnel et l'insertion professionnelle est déjà prévue. Il n'est donc pas utile de renforcer le document d'autant qu'il est déjà acté par le Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Le document est déjà acté par le Ministère mais alors que faisons-nous au Conseil d'Administration ? Nous votons un document qui est déjà acté ? Je voudrais également préciser que dans le cadre des Licences, il y a maintenant un stage obligatoire, ce n'est donc pas que pour les Masters. L'objectif est de positionner de L au L2, d'affirmer au niveau de l'établissement la mise en place de l'apprentissage et de l'alternance, que ce soit au niveau de la Licence mais également au niveau du Master.

M. le Président Eustase JANKY – Ce document vous permet de faire tout ce que vous voulez. Nous pouvons faire tout ce qui permet à l'Université d'évoluer. Au contraire, il ouvre la porte à tout, tout est identifié quelles que soient les étapes, tout est là. Il nous appartient maintenant de travailler, c'est tout ce que l'on nous demande. On nous demande de faire en sorte d'atteindre nos étapes et de les évaluer.
Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – En relisant le paragraphe qu'évoquait Madame FRANCOIS-HAUGRIN, le 1^{er} paragraphe permet tout à fait ce que vous dites. La dernière ligne permet de faire y compris un (*inaudible*) sur les Masters. Ensuite, il faut que nous ayons une réflexion et un débat sur la façon dont nous concevons l'adéquation entre les formations et l'emploi. Le 1^{er} paragraphe permet d'avoir une vision beaucoup plus dynamique que de répondre à des besoins ponctuels, on sait que nos Licences professionnelles devront avoir des durées qui seront relatives à la **saturation** mais qui devront aussi mettre en correspondance les axes stratégiques de développement des deux territoires pour ce qui est des Masters entre autres et de réfléchir à l'évolution des congés de formation et des modalités de formation au regard des besoins stratégiques du développement de chacun des deux territoires et de co-construire avec la notification des commissions de perfectionnement etc. des éléments de contenu qui permettront de répondre à des besoins en évolution. Nous sommes une structure économique avec une structure de qualification des emplois qui est très (*inaudible*) au niveau des qualifications de manière générale, parce que petites entreprises, parce qu'on sait que les catégories A sont relativement faibles et doivent encore augmenter et qu'en même temps il y a un développement économique. Ce sont des horizons qui sont définis par les politiques contractuelles de notre territoire et qui sont donc la matière de co-construire les évolutions et les modalités d'insertion professionnelle à venir aux besoins de développement des deux territoires.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au vote.

M. – Puisqu'on parle d'excellence, j'aimerais aussi que l'on puisse permettre aux étudiants d'avoir au moins trois jours pour les révisions. On parle de taux d'échec en 1^{ère} année, en 2^{ème} et en 3^{ème} année mais il faut rappeler qu'aujourd'hui, il y a peut-être une seule faculté, celle des **SJE** où les étudiants ont droit à plus de trois jours pour réviser six mois de cours.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Ils ont droit à 15 jours.

M. – Nous avons droit à trois jours.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – A la Faculté de Droit et d'économie de la Martinique, c'est accepté. Ils ont droit à 15 jours.

M. – En Guadeloupe, nous avons droit à trois jours.

M. le Président Eustase JANKY – C'est bien que tu aies ouvert le débat mais je pense que ce n'est pas le lieu. Au niveau de la CFVU, les Doyens il faut que vous puissiez voir comment faire en sorte que les étudiants... Merci d'avoir posé la question, ça sert au moins à sensibiliser le CA à ce problème qui est important pour vous. Nous allons voter le contrat de site.

VOTE



- Approbation du contrat de site de l'U.A.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	22

Adopté à la majorité.

Monsieur GERARDIN parce qu'il a reçu le document avec du retard.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je confirme que je me suis abstenu hier en CT parce que le délai réglementaire de délivrance du document n'a pas été respecté. Je reste donc cohérent avec mon vote d'hier.

M. le Président Eustase JANKY – Malgré le fait que j'aie donné toutes les excuses du Ministère ? Cela ne suffit pas ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Non.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons passer au point suivant.

b) Accréditation de l'offre de formation et de recherche 2017-2021 de l'U.A.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez le tableau des Licences, des Licences professionnelles, des Masters et des équipes de recherche. Vous avez la liste des Licences qui sont accréditées. Je rappelle que ce document ne donne pas lieu à un vote, c'est une information. Les formations qui sont là sont des formations qui sont retenues par le Ministère. Cela signifie que quand on passera devant le CNESER, ce sont ces formations qui seront présentées au niveau du Ministère. Quelle que soit la réponse du CNESER, les formations se mettront en place ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligés d'attendre le 10 juillet pour commencer à travailler le plan de formation. J'attendais aujourd'hui pour vous donner... c'est pourquoi j'ai travaillé très tard hier soir et tôt ce matin de manière à vous donner la liste des formations qui seront accréditées le 10, sachant qu'il n'y aura pas de modification. Au niveau du CNESER, il n'y aura pas de changement dans les formations qui seront accréditées. Vous avez des Licences qui seront accréditées, des Licences professionnelles pour vous dire que la négociation est partie de très loin a été très longue et très difficile pour arriver à cette offre de formation. C'était très, très difficile, nous avons passé des moments très longs avec le Ministère pour arriver à obtenir une offre de

formation qui soit à peu près représentative de notre Université. Toutes les formations n'ont pas été accréditées mais nous avons quand même une majorité de formations qui l'ont été. Il y a eu une négociation, il y a eu des navettes... au fur et à mesure de ces navettes, je remontais l'information au niveau du Ministère qui répondait par oui ou par non, qu'il manquait ou pas des informations. Ceci pour les formations Licences et Licences professionnelles. Il y a eu beaucoup de formations qui étaient non conformes en l'état. Nous avons reçu tous les porteurs de projets, nous avons fait en sorte qu'ils soient informés des décisions du Ministère afin qu'ils apportent des rectificatifs.

Concernant les équipes de recherche, il y a eu également des remarques. Nous avons actuellement une équipe qui reste encore en discussion au niveau du Ministère. Il s'agit d'une équipe d'accueil en création. Vous voyez sur votre document « *accréditation en discussion avec le Ministère* », ce n'est pas terminé. Je pense que nous aurons les résultats d'ici quelques jours, avant le 10 juillet. Pour les autres, il n'y a pas eu de souci particulier. En création, ça a été accepté. Il y avait une équipe pour laquelle on demandait un changement de nom, là aussi ils ont accepté les modifications apportées par l'équipe. Cette équipe s'appelle actuellement « Management Economie Modernisation Informatique et Aide à (*inaudible*) ». Avez-vous des questions ou des remarques ?

Madame FRANCOIS-HAUGRIN. C'est pour information.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Les Vice-présidents de pôles n'ont pas été associés aux réunions que vous avez tenues avec les porteurs de projets. Pour cette raison, je pose ma question aujourd'hui au Conseil d'Administration. Il y a un Master qui avait été demandé en création sur le pôle Martinique, il s'agit du Master « Génie des nouveaux procédés » (*si mes souvenirs sont bons au niveau de la terminologie*) que je ne vois pas apparaître dans la liste des Masters. Pourriez-vous nous expliquer quelle a été la véritable difficulté liée à cette demande de création de Master ?

M. le Président Eustase JANKY – Parmi toutes les demandes, cinq Masters étaient non conformes en l'état c'est-à-dire qu'ils étaient très, très loin. Les informations remontées au niveau du Ministère n'ont pas suffi pour changer l'attitude des experts. Ce qui veut dire que pour le Master LEA, le Master Comptabilité Audit, le Master Economie de l'entreprise et des marchés, le Master Génie des études et bioprocédés, le Master Sciences sociales, les informations remontées n'ont pas été suffisantes pour changer l'attitude du Ministère. Concernant les Masters non conformes en l'état, il y a eu le Master Français langues étrangères qui n'a pas eu un avis favorable après que les informations aient été remontées, le Master « Histoire civilisations et patrimoine » n'a pas eu d'avis favorable, le Master civilisations cultures et sociétés avis favorable, le Master Info com a eu un avis favorable, les Masters sciences de l'éducation et (*inaudible*) ont eu un avis favorable. Sur six Masters, cinq étaient non conformes en l'état. Cela signifie qu'il fallait une nouvelle négociation pour transformer l'avis non conforme en avis conforme. Nous sommes passés de 28 Masters à 22. Je rappelle que pour l'accréditation antérieure, nous étions à 17 Masters. Nous avons augmenté l'offre de formation de l'Université de cinq Masters.

Concernant les Licences professionnelles, sept Licences étaient non conformes en l'état. Pour l'une d'elles, les dernières remontées ont été effectuées hier soir à 20h00. La réponse du Ministère nous est parvenue ce matin. Sur sept Licences non conformes en l'état, nous avons réussi à les rendre conformes ce qui veut dire que 20 Licences sur 20 ont obtenu une conformité de la part du Ministère en sachant que pour le contrat précédent, nous étions à 10 Licences professionnelles. Nous sommes passés à 20 Licences professionnelles.

Concernant les Licences, nous étions à 24 Licences, nous sommes passés à 20, ce qui est identique au contrat précédent. Nous avons quand même mis en place des formations en nombre supérieur par rapport au contrat précédent. Nous avons obtenu gain de cause pour la majorité des formations, les experts du Ministère ne regardaient pas qu'une formation mais l'offre globale de l'Université. Ils

comparaient les Licences pour savoir si une Licence apportait une valeur ajoutée. Si cette Licence était identique à une autre Licence avec un nom un peu différent, le Ministère était capable de déceler ces données et de donner la réponse en conséquence. Voilà donc les formations qui seront accréditées le 10. Comme je vous l'ai dit, nous ne sommes pas tenus d'attendre le 10 pour modéliser au niveau de la *(inaudible)*. Madame Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai deux remarques : la 1^{ère} je pense qu'il s'agit d'une erreur pour la Licence professionnelle DEG, normalement c'est SHS et pas DEG. Vous avez dit que c'est dans le tableau « Licences professionnelles », ça ne concerne pas ce tableau, c'est SHS. Ma 2^{ème} remarque, je la fais simplement parce que j'ai toujours *(inaudible)* par rapport au fait que le Ministère n'avait pas retenu la Licence de Sciences sociales qui a été choisie par *(inaudible)*. Je remarque que c'est une Licence qui avait été remontée et qui avait eu l'air de répondre aux attentes des jeunes puisque lorsque cette Licence a été proposée, il y avait eu *(inaudible)* et avec le nouveau système de Parcoursup, nous avons eu également de très nombreux lycéens qui attendaient. Je suis surprise puisque l'une des remarques qui avaient été faites par le *(inaudible)* était que ça ne répondait pas à une... qu'il n'y avait pas un nombre de lycéens suffisants, or vous avez dans le même temps les chiffres de Parcoursup qui disaient le contraire, qui disaient qu'il y avait un très grand nombre d'étudiants qui étaient en attente. Après, je vois par exemple qu'il y a deux Masters de géographie qui seront proposés dans la Faculté qu'il n'y avait pas beaucoup d'étudiants pour ce Master de géographie. Ça n'a pas gêné au niveau du Ministère par contre pour cette Licence où il y a à priori une forte demande, je suis quand même très attristée que l'attente de ces jeunes lycéens n'ait pas pu être concluante pour la 2^{ème} année consécutive. A partir de quand ce sera ajouté sur Parcoursup pour les prévenir – c'est une question subsidiaire – à partir de quand ce sera fait pour qu'après deux années d'attente, ils soient prévenus que ce n'est pas la peine de continuer à attendre.

M. le Président Eustase JANKY – Pour répondre à votre question, il faut savoir que le Président a défendu cette formation, vraiment. Si nous avons obtenu ces formations ce n'est pas « on envoie et on attend ». C'était vraiment une négociation, je vous ai dit que je parlais pour défendre les formations. Concernant la Licence dont vous parlez, il n'y a pas qu'un problème d'effectif. On dit bien qu'elle est incompatible avec les trois Licences demandées par ailleurs, à savoir Info com, Sciences politiques et Sciences de l'éducation. Il y a d'autres éléments qui font que le Ministère a trouvé que les éléments que vous avez fait remonter secondairement n'étaient pas suffisants pour changer d'attitude.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne reprendrai pas ici toute la conversation, cela avait déjà été dit lors de la réunion, le fait que ce soit incompatible est très surprenant puisqu'au départ ces Licences avaient été conçues ensemble et *(inaudible)* de Licences de sciences sociales. Après s'il y a des choix qui sont faits, c'est autre chose mais je tiens simplement à redire que cette proposition qui avait été validée par le Conseil de la faculté des sciences humaines voulait répondre à une demande d'innovation et répondait à une attente de nos territoires. C'est dommage que ...

M. le Président Eustase JANKY – J'ai bien compris votre développement. C'est normal, quand on porte une formation et qu'elle n'est pas accréditée, on est souvent très déçu. Mais il faut savoir que le Ministère a pris ses décisions, contrairement aux habilitations le Président n'a plus la main comme auparavant. Pour l'accréditation, le Président est là pour défendre les formations mais ce n'est pas lui qui a le dernier mot, contrairement à l'habilitation. Ce n'est même pas le Ministère qui a le dernier mot, ce sont les experts du Ministère. J'avoue que ça s'arrête là à mon niveau, je ne pouvais pas aller plus loin. Concernant l'instruction de Parcoursup, il avait bien été dit que les formations sont accréditées sous réserve. Il faut savoir que pour les étudiants qui n'ont pas obtenu gain de cause c'est-à-dire ceux qui avaient fait une inscription pour des Licences qui ne s'ouvrent pas, il y en a d'autres qui pourraient les accueillir. Il y a des

Licences qui peuvent les accueillir maintenant il nous appartient de voir par rapport aux formations qui ne sont pas ouvertes, lesquelles sont les plus proches de manière à orienter les étudiants assez rapidement. Nous verrons avec la DOSIP comment gérer cette situation.
Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – On ne peut les informer qu'à compter de la signature et après l'avis du CNESER qui est obligatoire. C'est dans l'ordre du 10 juillet. La difficulté c'est qu'on ne peut pas leur dire avant mais il faut peut-être prévoir différents rendez-vous ou rencontres... discussions avec ces étudiants pour commencer à réfléchir à une réorientation et les avertir de la nécessité de procéder à d'autres vœux en attente. La difficulté c'est qu'à la DOSIP, nous n'avons plus notre conseillère, il faut peut-être prendre rendez-vous directement et passer par les fichiers nominatifs et (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Madame Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Entretiens vous pourriez nous faire une proposition très précise de toutes les formations qui se trouvent dans cette situation. Il faut que nous sachions dans quel délai on peut faire ceci puisque vous nous dites que légalement, ce n'est pas avant le 10 juillet. Je dois vous dire que moralement vis-à-vis de ces jeunes, c'est (*inaudible*) car certains attendent depuis longtemps. Déjà l'année dernière, j'aurais bien voulu les rencontrer, je vous en avais parlé, finalement ça ce s'est pas fait. Cette année, je me sens de plus en plus gênée vis-à-vis de ces familles qui avaient des espérances même si c'est indiqué de façon très claire sur le site que c'est sous réserve d'accréditation. Est-ce que la DOSIP pourrait nous envoyer un document précis pour nous dire comment faire et selon quel calendrier pour rester dans la légalité en prévenant au plus vite et au mieux les familles et les jeunes qui étaient en attente ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Nous pouvons vous faire une proposition mais vous voyez le point juridique est compliqué.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – C'est la raison pour laquelle je vous demande votre aide.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que nous nous réunirons assez rapidement. Nous vérifierons la réglementation et s'il est possible de le faire avant, nous le ferons. Très rapidement, nous reviendrons vers vous. Monsieur GERARDIN vous tiendra informée assez rapidement. Merci beaucoup. Pour les équipes de recherche, il n'y a pas de question particulière ? Nous attendrons quelques jours, le temps que le Ministère nous donne son avis.
Nous passons au point suivant.

c) Mise en œuvre d'une période de césure à l'UA :

M. le Président Eustase JANKY – Madame la Vice-présidente de la CFVU.

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – L'Université doit mettre en place le dispositif Césure d'après le décret de mai 2018 qui définit de manière assez précise la période de Césure et les conditions dans lesquelles un étudiant peut demander une période de Césure. Cette période correspond au moment où l'étudiant inscrit en formation initiale, suspend ses études pour avoir une expérience professionnelle à l'étranger pour créer une entreprise etc. le nombre de situations n'est pas limité. L'étudiant peut demander une période de Césure dès la 1^{ère} année. Dans la plate-forme Parcoursup, il y avait la possibilité de le préciser. La période de Césure peut se faire sur un semestre ou deux semestres

consécutifs, elle peut être à cheval sur deux années universitaires. Il n'est pas possible de demander deux périodes de Césure dans un même cycle de Licence ou de Master. Une période de Césure peut permettre à un étudiant de capitaliser des ECTS qui viennent s'ajouter aux ECTS. Le Conseil Académique a proposé de mettre en place une commission Césure polaire qui étudiera les dossiers, sachant que c'est le Président qui donnera son accord à la demande de Césure et qu'un contrat doit être signé entre le candidat étudiant et le Président de l'Université. Il y a déjà une demande de Césure en sciences (MFR SEN) pour cette année. Nous avons proposé deux vagues pour le dépôt des dossiers, une 1^{ère} avec un dépôt le 2 juillet de manière à donner une réponse aux candidats avant le 15 juillet et une 2^{ème} vague début septembre, sachant que pour les années suivantes il serait préférable d'instruire les dossiers en juin-juillet. L'inscription est obligatoire, les étudiants qui obtiennent leur période de Césure ont droit à un *(inaudible)* d'inscription réduits. Je crois avoir parcouru le cadre du dispositif.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut aussi dire s'ils gardent leur bourse durant l'année de Césure.

Mme *(Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe)* – Les étudiants gardent tous les avantages du statut d'étudiant.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD, est-ce que la commission que vous mettez en place, le sera au niveau des deux CFVU ?

Mme Martine COLLARD *(CFVU Pôle Guadeloupe)* – Selon les textes, la composition de la commission est définie par la CFVU. Nous avons donc pensé à une commission par pôle. L'étudiant donne son accord sur proposition de la commission.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions ? Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P pôle Martinique)* – Les étudiants boursiers qui bénéficient de ce dispositif, comment sera assurée l'assiduité des dossiers dans le cas d'étudiants qui partiraient dans une entreprise ou à l'étranger ?

Mme Martine COLLARD *(CFVU Pôle Guadeloupe)* – C'est à mettre en place, il faudra sans doute demander une attestation de présence soit en tant que créateur d'entreprise... ce sera effectivement difficile.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P pôle Martinique)* – Une dernière question concernant le calendrier proposé. Il y a une 1^{ère} période au 02 juillet 2018, durant laquelle l'étudiant constitue un dossier qui comprend la copie de la carte d'étudiant, une attestation d'inscription. Or au 02 juillet, les primo entrants ne seront pas inscrits dans la mesure où ils n'auront pas encore leurs résultats pour le Bac et qu'ils n'auront pas encore procédé à leur inscription administrative dans l'établissement. N'est-il pas un peu prématuré de fixer une date aussi tôt pour le mois de juillet ?

M. – Pour les primo entrants, c'est en septembre.

Mme Martine COLLARD *(CFVU Pôle Guadeloupe)* – L'objectif était de pouvoir répondre aux dossiers qui sont soumis et pour lesquels les étudiants attendent une réponse puisqu'ils doivent s'engager. Il y a un étudiant qui demande un séjour à l'étranger dans le cadre de sa période de Césure, il était important de pouvoir répondre rapidement. Pour cette raison, nous avons prévu une 2^{ème} vague en septembre. Effectivement, nous savons que le document d'attestation d'inscription se fera quand ...

M. le Président Eustase JANKY – La 2^{ème} vague est prévue en octobre ?

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – C'est en septembre. L'étudiant peut demander une période de Césure chaque semestre, donc début septembre ce sera pour le 1^{er} semestre de l'année et ensuite nous avons proposé la date du 30 octobre pour une demande de Césure au 2^{ème} semestre.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Juste pour ma compréhension, l'étudiant en question n'est pas encore inscrit pour l'année prochaine? Il est encore sous le couvert de l'inscription 2017-2018 ?

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – Enfin... sous le couvert, il fait sa demande de Césure pour l'année prochaine.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Mais il n'est pas encore inscrit.

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – Non.

M. le Président Eustase JANKY – On sait que cet étudiant a fait sa demande, une fois qu'il sera inscrit...

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il est vrai que pour un étudiant qui demandera sa période de Césure au 2^{ème} semestre de l'année, quand il est en Licence 2^{ème} année par exemple, là il sera inscrit en Licence 2^{ème} année. S'il demande deux semestres consécutifs à cheval, il devra s'engager à se réinscrire à nouveau pour l'année universitaire suivante et dans la même année.

M. James LARROUY (Etudiant 971) – Si un étudiant qui est en 2^{ème} année choisit de faire une période de Césure de deux semestres, doit-il refaire une 2^{ème} année l'année suivante ?

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il ne refait pas une 2^{ème} année. Il a suspendu ses études alors qu'il était en Licence 2^{ème} année, il a interrompu, il doit donc se réinscrire en Licence 2^{ème} année.

M. James LARROUY (Etudiant 971) – A quel moment interviennent les ECTS ?

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – A la fin de sa période de Césure, il déposera un rapport d'activités. C'est la même commission qui évaluera cette activité et qui transmettra au responsable des diplômes.

M. James LARROUY (Etudiant 971) – Il y a un nombre d'ECTS défini ou quelqu'un peut valider toute une année sans... ?

Mme Martine COLLARD (CFVU Pôle Guadeloupe) – Non, ce sont des ECTS qui viennent en supplément des ECTS des diplômes.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Nous avons travaillé un peu avec Madame la V/P de la CFVU sur cette question de Césure. Il est bien évident que le droit de Césure n'entre en vigueur qu'une fois l'étudiant inscrit. Le Président prendra une décision sous réserve de l'inscription. Pour la réponse à Monsieur LARROUY, le texte de loi et le décret d'application prévoient bien que l'étudiant a un droit de réinscription au même semestre que celui qui a précédé le départ en Césure.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur THOUARD.

M. Emmanuel THOUARD (*Personnalité extérieure*) – Je comprends bien tout l'intérêt de ce dispositif Césure, en revanche je suis moins sûr et je vous interroge sur la pertinence de proposer la Césure avant même de commencer les études.

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – C'est la loi, ils y ont droit.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Effectivement, c'est la loi du 8 mars qui a été adoptée et qui vise toutes les années y compris l'inscription en 1^{ère} année. Je parle sous contrôle des deux autorités rectorales, ce sera indiqué dans Parcoursup l'année suivante. Cela a été fait dans l'urgence, la loi a été votée après le paramétrage de Parcoursup.

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il me semble que c'était indiqué. Un étudiant peut dire qu'il demandera son inscription dans une option tout en indiquant qu'il sera candidat à une période de Césure.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter ce document de modalités de mise en œuvre d'une période de Césure à l'UA.

VOTE



- Approbation des modalités de mise en œuvre d'une période de césure à l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	23

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup. Point suivant, toujours Madame COLLARD.

d) Exonération des droits de scolarité :

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez le document sur votre tablette, un document qui a fait l'objet de longues discussions au niveau du Conseil Académique et qui a subi quelques petites modifications. Au 4^{ème} point « exonération de dossiers », certaines choses ont été supprimées afin que le document soit cohérent. Sinon, il n'y avait pas de questions particulières. Avez-vous des questions ?

Mme – Je voudrais savoir ce que l'on entendait par « l'intérêt de l'établissement » concernant les exonérations aux droits de scolarité, les critères retenus pour permettre à la commission de donner son avis. C'est à la page 2, le 3^{ème} point sur les critères : il y a la situation sociale, l'assiduité, l'intérêt de l'établissement et l'intérêt de l'étudiant.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons supprimé l'intérêt de l'établissement, nous avons laissé l'intérêt de l'étudiant.

Mme – Les critères sur l'intérêt de l'établissement ne sont plus...

M. le Président Eustase JANKY – ... ne sont plus valables.

Mme – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LARROUY.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Dans le point « exonération de dossiers », il y a un cas particulier d'étudiants qui ont raté un semestre, qui doivent repasser uniquement un seul semestre et qui ont uniquement une ou deux matières à passer. Ces étudiants doivent se réinscrire et payer la totalité de l'inscription. Je pense qu'il serait intéressant qu'ils puissent également bénéficier d'une exonération ou d'un coût moins élevé pour une inscription, ceci dans le but de ne pas les décourager mais aussi d'être juste parce qu'ils n'ont pas la totalité des matières à repasser.

M. le Président Eustase JANKY – J'avais dit qu'il y avait des cas particuliers. Je prends l'exemple d'un étudiant qui n'a qu'une seule matière à repasser, il s'agit selon moi d'un cas particulier dont il faut discuter. L'objectif est vraiment de protéger les étudiants et de faire en sorte que l'Université travaille pour les promouvoir. Si un étudiant a véritablement un problème, s'il ne répond à aucune des exigences, aucune case, il nous appartient de voir ce qu'il est possible de faire pour prendre en considération ses problèmes. Une autre question ?
Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Les critères proposés sont-ils des critères cumulatifs ou alternatifs ? Si ce sont des critères cumulatifs, qu'en est-il des primo-entrants pour lesquels on ne pourra pas statuer sur l'assiduité et les résultats aux examens ?

M. le Président Eustase JANKY – On ne pourra pas statuer sur l'assiduité, c'est cela ?

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Ce sont des primo-entrants c'est-à-dire des bacheliers qui demandent l'exonération et pour lesquels on n'aura pas de visibilité sur l'assiduité puisque l'année démarre.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a d'autres critères sur lesquels on pourra s'appuyer.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Ma question était de savoir si c'étaient des critères cumulatifs ou pris en compte indépendamment les uns des autres.

M. le Président Eustase JANKY – Ils sont pris en compte indépendamment.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Sans autre question de votre part, nous allons voter ce document.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Mais j'ai demandé une modification.

M. le Président Eustase JANKY – Nous n'allons pas modifier. L'étudiant entre dans des cases, il y a des cases et des cas particuliers. Il doit entrer dans les cas particuliers.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Il y a des cases « cas particuliers » ?

M. le Président Eustase JANKY – Il entre dans les cas particuliers.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Ce n'est pas un cas particulier. Il y a beaucoup d'étudiants qui doivent repasser une matière ou deux. Il y a des Doyens dans la salle qui peuvent peut-être en parler.

M. le Président Eustase JANKY – Si c'est l'ensemble des étudiants qui vont passer des examens...

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Il y a beaucoup plus d'étudiants qui passent un seul examen que d'étudiants qui font partie de mesures incitatives. C'est quand même important.

M. le Président Eustase JANKY – Cela veut dire que l'on supprime tous les droits d'inscription ? Si on doit prendre en compte aussi bien les étudiants qui demandent à repasser un examen que ceux qui (*inaudible*) que les autres, on supprime tous les droits d'inscription, il n'y a plus de droits d'inscription à l'Université ?

Monsieur GERARDIN puis Monsieur VIRASSAMY.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je ne parle pas du point de vue du Président mais c'est un document qui a été adopté en France ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui, c'est cela.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Je comprends la demande consistant à exonérer les étudiants qui n'auraient qu'une matière ou deux à repasser mais il ne faut pas perdre de vue que cela aboutirait quand même – surtout si on nous précise qu'il y a beaucoup d'étudiants dans cette situation – à menacer les finances de l'établissement. C'est ma 1^{ère} observation. Je suis assez radical. L'exonération des droits c'est quelque chose d'assez particulier, c'est une situation qui peut se présenter, si bien que je serai assez partisan – mais je suis radical – de supprimer toutes les conditions qui sont posées et de laisser le Président apprécier au cas par cas s'il faut ou non accorder l'exonération, puisqu'il est l'ordonnateur de l'établissement. Je suis assez radical, le Président a choisi de limiter sa prérogative mais j'irai plus loin en lui laissant la liberté de choisir.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

VOTE



- Approbation des nouvelles modalités d'exonération de droits de scolarité	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	22

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

e) Cadrage des emplois étudiants :

M. le Président Eustase JANKY – Là aussi, nous avons eu de longues discussions sur ce document au CT, au CAC. Monsieur MOLINIE peut nous donner quelques informations à ce sujet ?

M. Jack MOLINIE (*VP délégué à la répartition des moyens*) – Globalement, ce cadrage emplois étudiants vient du fait que nous avons vu apparaître beaucoup de demandes ; ce qui est normal puisque nous employons beaucoup d'étudiants dans différentes circonstances. Il est apparu que ça manquait de cadrage parce que dans certains services ou certaines UFR, les embauches se faisaient par une personne représentant une commission Ad hoc. Il nous a semblé important de tout recadrer afin d'éviter toute dérive et de ramener les embauches à une commission polaire. Cela permet d'augmenter le nombre de personnes, d'avoir de la parité, d'avoir un peu de sécurité et aussi de recadrer les bénéficiaires qui seraient prioritaires pour les embauches par rapport au caractère social etc. C'était ça l'idée. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de cadrer au mieux avec des commissions polaires pour les emplois de chacun des pôles et une commission Ad hoc centrale pour les emplois des services centraux et communs et bien sûr de médecine puisque l'UFR est rattachée en transversale. Le dernier tableau qui vous a été distribué concerne la répartition de ces emplois. Nous avons gardé le même volume d'emplois que l'an dernier, nous avons juste réparti par pôle en respectant le point dans la mesure où il s'agit de l'accueil à l'étudiant ; ce n'est pas la qualité de l'étudiant, il n'y a pas de pondération, il n'y a pas un 60/40 par excès plus cohérent c'est-à-dire en prenant le nombre d'étudiants simplement et pas le nombre plus en pondération. Nous avons également choisi d'appliquer une répartition territoriale pour les services communs parce que les étudiants qui bénéficient de bibliothèques ou autres sont répartis différemment et il n'y avait pas de cadrage, on n'arrivait pas à suivre dans les services communs et à savoir pour quel pôle les services communs avaient embauché un étudiant. Vous avez remarqué que l'on a affecté 1700 heures qui étaient en centrale auparavant. Ces heures ont été réaffectées sur les pôles pour répondre à plus de besoins au niveau des pôles et des composantes. Voilà un peu l'idée qui a prévalu sur la proposition globale pour ce cadrage.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Je trouve que l'idée d'aider les étudiants qui pourraient avoir besoin d'un emploi pour les aider matériellement est tout à fait bonne. Ce qui m'intéresse ce sont les critères qui conduiront à sélectionner les candidats. Il est dit à la page 5 que les dossiers seront prioritairement classés au vu de critères académiques et sociaux : critère académique c'est le mérite, critère social c'est le besoin. Lequel pensez-vous privilégier ? Est-ce le besoin sur le mérite ou le mérite par rapport au besoin ? C'est vrai qu'il faudrait faire un choix. Pour ma part, même je suis assez partisan du mérite (on me l'a suffisamment reproché) il s'agit d'une situation de vrais besoins d'un étudiant, peut-être faudrait-il prendre d'abord en considération le critère social et le compléter après par le critère du mérite même si j'imagine que d'autres pourraient penser le contraire. Il faut, me semble-t-il, hiérarchiser les deux.

M. Jack MOLINIE (*VP délégué à la répartition des moyens*) – C'était l'idée de départ mais il nous fallait absolument mettre le caractère académique parce que l'emploi demande du temps supplémentaire aux étudiants qui sont déjà en étude et qui préparent un diplôme. S'ils ont moins de potentialités académiques, ils nécessitent de l'aide académique. Il ne fallait donc pas réduire sur leur temps de travail mais c'est vrai que l'idée de départ était de prendre d'abord en considération les critères sociaux mais en tenant compte des critères académiques pour éviter de se retrouver à vouloir aider quelqu'un socialement mais qui serait susceptible d'échouer parce qu'on lui aura pris un peu de son temps.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut aussi que cet étudiant soit capable d'aider un autre. Avez-vous d'autres questions ? Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voudrais avoir des précisions. Par rapport aux missions qui sont confiées aux emplois de moniteurs étudiants, l'administration générale bénéficie de 700 heures. Sur quels types de missions souhaite-t-elle positionner ses recrutements ?

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Nous sommes partis de 1700 heures qui restaient en centrale et qui sont bien sûr un amortisseur, dirons-nous. Il arrive quelquefois qu'il y ait tout d'un coup un besoin nouveau pour une mission. Comme les autres heures ont été affectées, nous en gardons un peu parce que ça représente un petit relais. C'est bien pour cela que l'on a redistribué une bonne part et que nous l'avons réaffectée aux pôles.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Donc les 700 heures qui restent seront attribuées à la demande ?

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – S'il y a un souci, nous allons redéfinir en milieu d'année. Si le Ministère demande tout d'un coup un nouvel accompagnement ou autre, il faut que nous ayons une potentialité supplémentaire.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Une autre question, Monsieur le Président. Est-ce habituel d'avoir des critères de rémunération différents en fonction des types de recrutement ? Est-ce une nouveauté car en fonction du lieu d'affectation du moniteur étudiant, il y a des rémunérations qui changent.

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Ce n'est pas en fonction du lieu mais du type d'affectation. Cela signifie que dans les composantes et dans les pôles, ce sont généralement des tuteurs qui vont aider à la réussite etc. Nous avons convenu lors des Conseils d'Administration précédents qu'il fallait mettre un volet supplémentaire de financement pour que ça corresponde approximativement à ce que gagne un étudiant qui donne des cours particuliers. Beaucoup de nos étudiants donnent des cours particuliers à l'extérieur, ce qui leur permet d'avoir un peu d'argent de poche. D'autres étudiants ont d'autres missions telles que l'accompagnement d'une personne atteinte de handicap ou l'accueil, ce qui nécessite moins d'investissement de leur part. Quand il faut préparer des TD pour aider celui qui n'a pas compris, c'est un peu plus contraignant en termes de temps. C'est ce qui explique les types de rémunération différents qui sont reliés aux fonctions.

M. James LARROUY (Etudiant 971) – Je suis tuteur étudiant donc assez bien placé pour parler du tutorat. Les étudiants que nous avons aujourd'hui en 1^{ère} année ont beaucoup de difficultés. Certains ne savent pas compter, d'autres qui ne savent pas faire la différence entre un signe et un autre (*ce n'est pas une blague*). Or, nous ne pouvons faire que 24h00 de tutorat par an c'est-à-dire qu'en 24h00, il faut que l'on puisse apprendre à lire et à compter à tous les étudiants de 1^{ère} année. C'est impossible. Fort heureusement, il y a des avenants qui sont faits (*j'ai pu en bénéficier*) parce que beaucoup de Facs n'ont pas intégré le tutorat. Si toutes les Facs avaient eu des tuteurs étudiants, cela n'aurait pas été possible. J'ai appris avant-hier qu'en SJE, les tuteurs font une heure de tutorat par semaine. Ils essaient de tourner entre eux, malheureusement les étudiants choisissent le meilleur tuteur. Il y a donc un groupe avec 30 étudiants c'est-à-dire une vraie classe et d'autres groupes où il y a deux étudiants parce que ceux-là viennent en touristes, juste avant les examens. Selon moi, il faut repenser cela car c'est très important. Je citerai l'exemple d'une étudiante que j'ai eue et qui avait 3 (trois) de moyenne en maths et 4 (quatre) en informatique. J'ai fait des séances de tutorat avec elle et elle a fini avec 18 en maths et 20 en informatique. Cette étudiante était biologie l'an dernier. Il y a des tuteurs qui servent, c'est très utile parce

que les enseignants n'ont pas forcément le temps d'appliquer la pédagogie nécessaire pour tous les étudiants. Quand on prend de petits groupes de cinq ou six étudiants, ça fonctionne.

M. le Président Eustase JANKY – J'avais dit à Monsieur VIRASSAMY qu'il faut pouvoir aider. Certains savent aider, d'autres pas. Ce n'est pas normal qu'il y ait eux étudiants dans un groupe et 30 dans un autre. Cela prouve qu'il faut quand même un certain niveau pour pouvoir accompagner des étudiants.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Malheureusement, tout le monde n'a pas le niveau pour le faire.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE puis Madame CASSIN.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Nous sommes obligés de limiter le nombre d'heures sinon nous pourrions perdre même nos bons étudiants, ils pourraient à court terme ne pas avoir assez de temps pour faire leur propre travail d'étudiant et compromettre ainsi leur réussite. Le nombre d'heures a été augmenté, il sera donc possible d'augmenter le nombre d'étudiants tuteurs. Nous sommes conscients que certaines personnes ont plus de capacités à expliquer que d'autres, ce n'est pas inné. Il y a des gens plus doués pour cela que d'autres et les étudiants le savent. A priori, ils passent d'un groupe à un autre en prenant comme prétexte qu'ils sont plus libres à cette heure ou autre. Nous en sommes conscients mais il nous faut quand même limiter le nombre de personnes qui souhaitent être tuteurs. Je rappelle que l'étudiant n'est pas censé être en TD, que c'est un accompagnement plus personnalisé et qu'il est souhaitable d'être plus proche en âge de l'étudiant pour mieux le comprendre et mieux l'aider. Je parle des primo-entrants.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Je ne suis pas trop d'accord avec le fait de dire que parce que l'étudiant a accepté un tutorat, il n'aura pas le temps de réviser. Me concernant, j'ai pu réviser sans problème.

(Discussions simultanées)

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Après, je suis d'accord pour dire que tous les étudiants ne sont pas capables de le faire et dans ce cas justement, la limite de 24h00 est impossible.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons revoir.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Une autre question qui concerne une phrase de la page 4 : « *les contrats seront conclus pour une durée n'excédant pas 670 heures sur une période de 28 mois* ». Peut-on formuler cette phrase autrement ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Là-dessus, il y a des textes donc obligatoirement... là encore c'est toujours la limitation. On accorde un contrat à chaque semestre, mais au fil des années, il y a une addition sinon tu risques de sortir du cadrage de l'étudiant.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – C'est plusieurs contrats ? D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Madame CASSIN.

Mme Laura-Line CASSIN (*Directrice de Cabinet du Président*) – Je souhaitais juste rassurer Monsieur LARROUY en lui disant que ce serait bien que nous ayons également les retours des étudiants au sujet du tutorat, de façon à savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Je voudrais aussi lui dire que si nous avons déterminé des critères académiques et sociaux, c'est pour que les tuteurs choisis soient à

la fois capables de réussir leurs études et de transmettre. Il appartiendra à la commission de bien effectuer le classement. Nous attendons également vos retours, si vous les avez.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question avant de passer au vote.

Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Juste une question concernant les 170 heures. Il me semble qu'il s'agit d'une période allant de juin à septembre de l'année suivante. Concernant la procédure, nous sommes aujourd'hui le 26, si le document est validé aujourd'hui, il nous restera une vingtaine de jours pour le mettre en œuvre au niveau des composantes. La procédure est assez longue, elle aurait dû être établie bien en amont. Nous risquons d'avoir des difficultés au niveau des services des composantes pour mettre en œuvre ces recrutements avec la fiche process qui nous est soumise.

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Il s'agit d'une répartition financière que nous devons absolument faire passer au CA, c'est sûr que nous avons pris du retard. Les services qui embauchent les tuteurs, que ce soient les composantes ou les pôles, que ce soit pour l'accueil ou la (inaudible) des pôles étaient harcelés d'appels téléphoniques, de demandes de libération d'heures etc. donc globalement, ils ont déjà des gens qui ont déjà été repérés, on peut encore ouvrir des demandes. A priori, l'urgence concerne l'accueil, pour aider à la rentrée...aux inscriptions donc ça ne peut être que des gens qui ont l'habitude.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Ce que je voulais dire c'est que nous ne pourrons pas respecter le process à la lettre, si nous voulons être dans le timing de l'ouverture des inscriptions.

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Je pense que les personnes qui sont dans les pôles et dans les composantes et qui ont besoin de personnes pour l'accueil, pourront se libérer en urgence juste pour votre commission afin de valider les dossiers que nous connaissons déjà. Je ne dis pas que tous les critères qui auront été votés seront respectés mais au moins pour l'accueil, on pourra d'ici la semaine prochaine faire remonter la liste en centrale. On pourra ainsi éditer tous les contrats parce que là encore il y a un impact financier et le Président doit signer tous les contrats. L'avantage est de passer par une commission Ad hoc qui est certes plus large, qui est entérinée après par le pôle et qui nous permet d'avoir une assurance sur le tri des candidatures. C'est ce qui nous posait le plus de problèmes. Nous n'étions pas certains que ce soit fait de la même manière partout et qu'il n'y ait pas de risque de glissement quant à l'embauche. J'ai vu beaucoup de candidatures féminines dans un même service, il n'y avait pas beaucoup de garçons. J'ai eu quelques inquiétudes, j'ai donc demandé un cadrage pour protéger l'établissement. C'est ce qui fait que nous avons pris du retard parce que nous nous sommes rendu compte qu'il risquait d'y avoir un problème un jour, nous avons donc préféré cadrer cela.

M. le Président Eustase JANKY – Avant de voter, je dirai que le passage devant les différents conseils fait que nous prenons forcément du retard. Il faut passer devant tous les conseils : social, CAC, CT et autres plus le CA. C'est l'organisation de notre Université, nous ne pouvons faire autrement. Nous perdons du temps ce qui fait que nous y arrivons très tard dans l'année mais je pense qu'il y a un vrai besoin. Nous pourrions nous organiser afin que les étudiants puissent émerger au maximum. Nous allons passer au vote.

VOTE



- Approbation de la note de cadrage relative aux emplois étudiants	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	22

Adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Parce que le document est arrivé trop tard ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – De plus, il y a une erreur sur le tableau d'accompagnement qui est passé au CT hier.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons aux questions diverses.

7- QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Nous commençons par la validation de la liste des étudiants élus au Conseil des sports.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Il apparaît que la Direction du SUAPS a transmis à la présidence de l'Université un document pour validation au Conseil d'Administration. Ce document concerne le remplacement d'étudiants élus au Conseil des sports. C'est une liste de quatre noms, deux titulaires et deux suppléants. Il apparaît dans les statuts du Conseil des sports des SUAPS que les représentants des étudiants sont élus à la majorité simple par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'Université. Se pose donc le problème suivant : le Conseil d'Administration va-t-il entériner une décision qui a été prise en amont ou est-ce que l'élection devra être véritablement organisée c'est-à-dire que des candidatures doivent être sollicitées et qu'un vote doit avoir lieu en Conseil d'Administration ? Il me semble que c'est plutôt la 2^{ème} lecture parce que là, on nous communique une liste d'étudiants à priori déjà pressentis, liste que nous devons valider ou pas. Ce n'est pas réellement une élection, en tout cas pas au sens où on l'entend généralement. Je ne pense pas – je crois que le Président est sur cette ligne – qu'il soit possible pour nous de valider cette liste en l'état. Il faut qu'il y ait des candidatures annoncées puis un vote par le Conseil d'Administration sur ces candidatures.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY a répondu à la question. La 2^{ème} question porte sur...

M. Steeve TRESFIELD (Etudiant) – Concernant la 1^{ère} question, j'ai entendu ce qu'a dit Monsieur GEOFFROY mais la liste indique justement le nom des étudiants qui se sont proposés pour le Conseil des sports. Ils ont été retenus par le Conseil des sports qui a validé cette liste.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – J'ai bien compris Monsieur TRESFIELD. Le problème c'est que nous avons autant de candidats que de sièges, ce qui peut arriver mais il faut quand même qu'il y ait un appel à candidatures et que l'ensemble des candidatures arrivent à l'instance qui vote. Ensuite, que le nombre de candidatures soit égal, inférieur ou supérieur au nombre de sièges, l'instance qui vote se prononce. Mais là, ce n'est pas le cas. Il y a déjà un suppléant, un titulaire par pôle et on nous demande la validation ou pas de cette liste qui est déjà terminale alors que ce n'est pas le but d'une élection. Il y a par exemple plusieurs candidats à la présidence de l'Université, le Conseil d'Administration se réunit et vote. Ce n'est pas ce que nous avons eu, c'est la raison pour laquelle je disais que la démarche ne me semblait pas conforme à l'art 5 des statuts du Conseil des sports du SUAPS. Je répète qu'il faudrait que des candidatures soient sollicitées, qu'elles arrivent au Conseil d'Administration qui entend éventuellement les étudiants candidats avant de voter. Je pense que le service juridique pourra nous proposer la démarche mais en tout cas, nous ne pouvons avoir une liste finie ne sachant pas comment les étudiants ont été sélectionnés, s'ils ont été désignés... nommés et par qui. C'est le rôle du Conseil d'Administration. Ce n'est pas nous qui avons écrit les statuts du SUAPS, ils datent de 2015 puisqu'ils ont été revus le 1^{er} décembre 2015 lorsque l'Université des Antilles-Guyane s'est transformée en Université des Antilles.

M. Steve TRESFIELD (Etudiant) – Je vous remercie.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Je vous en prie.

M. le Président Eustase JANKY – Concernant la renomination du hall des sports.

M. Steve TRESFIELD (Etudiant) – Lors du Conseil des sports, nous avons eu un échange à ce propos pour renommer le hall des sports. Nous avons rédigé un écrit que je vais vous lire : « *A la demande des étudiants du Conseil des sports représentant les étudiants des deux pôles – Guadeloupe et Martinique – ainsi qu'à la demande du SUAPS et du personnel des deux pôles, les membres du Conseil des sports réunis le jeudi 21 juin 2018 en Guadeloupe ont voté à l'unanimité la proposition de renommer le hall des sports de Schœlcher « Gymnasium Simone FEDEE ». Ceci après que des générations aient compris toute l'importance de l'action qu'a menée Simone FEDEE et que ce lieu représente pour toute la communauté de Schœlcher. En effet, ce lieu de vie n'est pas seulement un espace sportif mais il retrace ce que Madame Simone FEDEE en a fait, à savoir un espace culturel et éducatif où chacun vient se ressourcer et puiser des raisons pour ne pas décrocher de son cursus, des raisons d'avancer dans la vie et surtout des raisons d'espérer encore et toujours. D'autre part, ayant conçu cette infrastructure avec Monsieur ANGELE Jean-Paul qui fût son collaborateur durant quinze années au SUAPS, il nous a paru judicieux de nommer une salle de cette infrastructure notamment la salle de musculation Jean-Paul ANGELE. Nous demandons à ce que les membres du CA réunis ce jour puissent valider ce vœu qui nous est si cher afin que nul n'oublie l'investissement de Simone FEDEE pour l'UAG puis l'UA durant 24 ans* ». Les élus du Conseil des sports.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. J'ai bien compris votre demande, si les étudiants présentent une demande, il est normal que nous en discutions mais il faut savoir que pour donner le nom à une structure quelconque, il faut qu'il y ait un large consensus, qu'il y ait une discussion au niveau des deux pôles dans un 1^{er} temps, puisqu'il s'agit de la Guadeloupe et de la Martinique. Ce n'est qu'après une véritable étude du projet, qu'il peut remonter au niveau du CA. Nous sommes au début du consensus, au tout début du consensus. Il faut maintenant retourner au niveau des pôles pour discuter de ce projet et avoir l'aval des pôles ainsi que celui des personnes qui gravitent au niveau du sport en Martinique. C'est important parce que l'on pourrait nous dire que d'autres ont fait pour l'Université. Je ne suis pas contre le fait de faire quelque chose, je ne suis pas contre votre avis mais je pense qu'il faut que d'autres personnes donnent le leur. Il y a des gens qui ont fait beaucoup pour l'Université, si le pôle Martinique décide à l'unanimité que c'est Simone FEDEE qui a œuvré le plus pour l'Université et que nous sommes tous d'accord, il n'y a pas de souci. Nous portons la question au niveau du CA qui va voter mais tant que

nous ne serons pas arrivés là, nous ne pourrions pas nous prononcer d'autant qu'il s'agit d'une question diverse qui ne donne pas lieu à un vote. C'est un vrai débat. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec ma position mais je crois que c'est celle qu'il faut adopter.
Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je disais qu'il y a un certain nombre de sportifs – quel que soit leur niveau – que l'on pourrait suggérer.

M. Steeve TRESFIELD (Etudiant) – Nous parlons du hall des sports, pas de l'Université dans son intégralité.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP pôle Martinique) – J'ai bien noté la proposition qui a été faite par l'étudiant qui relaie la demande du Conseil des sports. Je souhaite que nous en débattions au niveau du pôle comme vous l'avez dit, que nous puissions échanger sur cette proposition que je trouve très intéressante et qui permettrait de mettre en lumière l'action de l'une de nos collègues qui s'en est allée. J'entends aussi qu'il pourrait y avoir d'autres propositions qui soient soumises, je prends la ferme résolution de poursuivre cette réflexion au niveau du pôle, tout au moins déjà pour le gymnase.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons à la question suivante : plan de formation.
Monsieur le DGS.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Pour ceux qui étaient à l'avant-dernier CT, un bilan de formation a été fait pour 2017. Pour ce qui est du plan de formation 2018, il ne vous a pas échappé que le cadre de la DRH qui était en charge de ces formations est parti en détachement, que son remplacement doit se faire et que l'une des missions qui lui incombera dès son recrutement – que nous espérons rapide mais qui ne sera pas avant la rentrée prochaine – sera de travailler (*pas seul bien sûr*) sur ce plan de formation 2018, en le faisant de la manière la plus concertée possible c'est-à-dire que ce qui avait déjà été annoncé dans certaines réunions de travail, grâce à la remontée réelle des composantes via les pôles pour coller au plus près de la réalité des besoins.

M. le Président Eustase JANKY – Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Serait-il possible que nous puissions avoir au prochain CA, un bilan détaillé du plan de formation 2018 de l'établissement, les actions de formation qui ont été mises en place, la situation par pôle – pôle Martinique, pôle Guadeloupe – pour savoir le nombre de personnels partis en formation mais également le bilan financier relatif à l'exécution de ce plan de formation.

M. le Président Eustase JANKY – Si possible.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Nous avons le temps, vous avez dit que le prochain CA se tiendra en septembre.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que nous avons beaucoup travaillé. C'est ce que j'ai eu l'occasion de vous dire... nous avons beaucoup travaillé. L'heure est peut-être arrivée de travailler plus sereinement et de prendre un peu plus de temps. Maintenant, s'il y a des urgences, il y a des dossiers pour lesquels je prendrai un peu plus de temps. Je ne refuse pas mais le travail que nous avons fait en un an et demi, je refuse de continuer ainsi. Ce que nous avons fait est inhumain.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – J'entends bien Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Y compris le personnel BIATSS qui travaille à l'administration parce que quand vous voyez le CP-ANT il y a trois ou quatre jours, le CT hier, les CAC à organiser c'est à chaque fois le même personnel que vous mobilisez. Vous avez bien compris que l'administration centrale est très pauvre en personnels particulièrement en personnels encadrants. Je crois vraiment que nous avons beaucoup fait, il y a des sujets qui sont importants que nous allons véritablement porter, d'autres qui le sont moins mais que nous ferons.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Vous parlez de la charge de travail, j'en ai tout à fait conscience. Par contre, c'est la 2^{ème} fois que je demande au Conseil d'Administration que l'on fasse un bilan sur les actions de formation. Je souhaiterais vraiment qu'au moins pour le prochain CA nous ayons...

M. le Président Eustase JANKY – Non Madame KIMBOO. Je dis que je le ferai mais ne me dites pas « au moins au prochain CA ».

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je prends note de votre action.

M. le Président Eustase JANKY – Je ferai. Si vous commencez à me mettre la pression, vous me demanderez une date au prochain CA et à moment-là je vous dirai...

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je ne vous mets pas la pression, je vous ai simplement fait une demande.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Monsieur le DGS, vous aviez la parole, vous la gardez pour nous donner des explications sur l'IFSE.

M. Bruno MALHEY (DGS) – A l'instar de ce qui a été dit hier en Comité technique, les courriers individuels qui sont déjà remis ou qui sont sur le point de l'être à chaque agent notifié bien que ce courrier annule et remplace le précédent, ce qui veut dire – pour répondre directement à la question de M. GERARDIN – que les nouvelles mesures sont rétroactives depuis le 1^{er} janvier 2018.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN avait posé la question. Etes-vous satisfait, Monsieur GERARDIN ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je l'entends mais ce n'est pas écrit sur la 2^{ème} notification qui est en cours de distribution.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Le fait que ça annule et remplace sous-entendait...

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Ça annule et ça remplace donc tout le contenu de la précédente notification est annulé ? La présente notification disait bien à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Vous voulez dire que tous les effets devraient être annulés,

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui puisque ça annule et remplace et comme la nouvelle notification n'indique pas « à compter de... »,

M. Bruno MALHEY (DGS) – Vous pourrez faire circuler l'information, si la question vous est posée.

M. le Président Eustase JANKY – Il y avait une dernière question posée par Madame Cécile BERTIN concernant les résultats de l'IGAENR. Nous avons reçu officiellement... j'ai officiellement reçu le rapport de l'IGAENR. Actuellement, il est encore confidentiel car nous n'avons pas encore discuté avec le Ministère. Il y a tout d'abord une discussion entre le Ministère et la Gouvernance, ce n'est qu'après que le Ministère me dira si je peux diffuser l'information.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Le rapport de l'IGAENR n'est pas quelque chose qui se diffuse ainsi. Je veux simplement savoir depuis quand vous l'avez reçu.

M. le Président Eustase JANKY – Je l'ai reçu hier.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. Je dis bien que je ne réclame pas la totalité, je demande simplement à connaître les points qui ont été abordés, les grandes lignes des remarques qui sont faites à propos de notre établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a beaucoup de points qui se retrouvent parmi les jalons et qui répondent en grande partie aux demandes de l'IGAENR. Je crois que le Ministère me confirmera la date à laquelle je pourrai diffuser certaines informations.
Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – C'était juste pour avoir une précision. Vous avez bien dit que vous attendez l'autorisation du Ministère pour pouvoir diffuser le document ? C'est bien cela ?

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que c'est diffusable ? Est-ce que l'on me donne l'autorisation de diffuser ? Que dois-je diffuser et comment ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P pôle Martinique*) – Au niveau du Conseil d'Administration ?

M. le Président Eustase JANKY – Le Ministère me dira comment diffuser ce document, c'est lui qui l'a produit. Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je note que ce sera compliqué pour la société de transcription parce beaucoup n'ont pas donné leur nom. Le distributeur de la parole la donne de temps en temps mais pas systématiquement.

M. le Président Eustase JANKY – C'est vrai.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Vous avez reçu le rapport de l'IGAENR après vos remarques ou vous avez encore des remarques à faire remonter ?

M. le Président Eustase JANKY – J'ai des remarques à faire. Il y a une navette entre le Ministère et l'Université. Le Ministère nous proposera certainement un document définitif ou alors ils garderont nos remarques, ils ne vont pas les intégrer. Ils nous diront.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – J'ai eu ma réponse.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Une dernière remarque. Lors de l’audit qui a été réalisé, les inspectrices ont mené des entretiens sur les pôles universitaires. Il y a des personnes qui avaient été identifiées – je pense qu’il en a été de même sur le pôle Guadeloupe. Au niveau de ce document, il y a peut-être des remarques qui devraient être faites par les pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Je crois que l’on oublie qu’il n’y a qu’une université. Si on devait à chaque fois passer par les personnes qui ont été auditionnées, les contrôleurs qui l’ont été... le pôle qui a été auditionné avant de remonter au niveau du Ministère... il n’y a pas plusieurs universités. Je pense qu’il faut d’un organisme qui enregistre et qui est en contact avec le Ministère. C’est le Président qui est en contact avec le Ministère.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P pôle Martinique) – Je n’en disconviens pas, Monsieur le Président. Effectivement, vous n’étiez pas présent sur les pôles lors de ces rencontres. Il est donc important – à mon sens – qu’il y ait une concertation avec les pôles pour que les éléments qui seront portés à notre connaissance soient en cohérence avec les échanges que nous avons eus avec les inspectrices. S’il y a des remarques à faire... vous n’étiez pas présent à ce moment-là. L’objectif c’est que nous soyons vraiment dans une gouvernance partagée et efficace, comme indiqué dans le contrat de site en 1^{er} point après l’introduction.

M. le Président Eustase JANKY – C’est bien ce que j’essaie de faire mais il y a des choses que le Ministère me confie. Je ne peux pas diffuser les documents du Ministère sans avoir eu leur avis. Monsieur LARROUY pour terminer.

M. James LARROUY (Etudiant 971) – Je parlerai pour le pôle Guadeloupe, nous disons quand les choses ne vont pas mais là nous tenons à remercier le Président qui a été très disponible pour nous durant les différents événements que nous avons pu avoir cette année notamment lors des grèves mais aussi quand il y a eu des problèmes, nous nous sommes présentés directement à son bureau sans qu’il ne soit informé. Il nous a reçus et a répondu à nos demandes. Quand il a fallu qu’on le mette en lien avec d’autres étudiants qui étaient ici avant et qui voulaient faire un partenariat avec l’Université, il a été très vigilant par rapport à ce qu’il pouvait faire ou pas. Je tenais donc à vous remercier ainsi que Monsieur MERIL (Vice-président du pôle Guadeloupe) qui a su faire en sorte que les deux campus principaux de Guadeloupe (celui du Camp Jacob et de Fouillole) fonctionnent en symbiose. Nous avons tout fait ensemble, les élus étudiants etc. nous avons des activités, nous avons eu une grande manifestation cette semaine avec tous les étudiants.

Merci beaucoup Monsieur le Président. Même s’il reste encore des problèmes, je parle notamment de ceux des STAPS qui n’ont toujours pas de vraie faculté (*ils vivent un peu partout sur le campus car ils n’ont pas de lieu propre, c’est ce qu’ils demandaient*). Il y a eu d’autres soucis, toujours est-il que le Président a été là pour répondre à nos questions et que ce qu’il nous a promis lors des élections il y a deux ans, a été fait. Nous avons eu un nouveau site, l’atmosphère de paix est là, tout ce que nous faisons l’est avec tout le monde. Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup Monsieur LARROUY. Nous allons lever la séance. Merci et bonnes vacances pour ceux qui partent. Bonne rentrée en septembre.

Fin de séance.